



**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ILE-DE-FRANCE**

**Assemblée Générale du 28 mai 2024**  
**au Beffroi de Montrouge**

## SOMMAIRE

	Page
I. DESIGNATION DU PRESIDENT ET DES ASSESSEURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE .....	3
II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....	4
III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE .....	4
IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023.....	5
V. RAPPORT D'ACTIVITE ET PRESENTATION DES RESULTATS 2020.....	6
VI. RAPPORT MUTUALISTE .....	24
VII. RAPPORT GENERAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	26
VIII. ECHANGES AVEC LA SALLE .....	34
IX. ADOPTION DES RESOLUTIONS.....	53
X. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE .....	
<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	

# BIENVENUE

Assemblée générale  
MSA Ile-de-France

28-05-2024

**M. le Président**, Olivier HUE, déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France pour l'année 2024, qui a lieu dans les locaux du Beffroi de Montrouge.

Il adresse à tous les délégués ses remerciements pour leur présence aux travaux de l'Assemblée générale de la Caisse de MSA, aux invités membres des organisations professionnelles agricoles, ainsi qu'aux Directeurs du Régime Général qui ont fait le déplacement.

Il accueille à ses côtés à la tribune :

**Madame Corinne HEUSELE**, Présidente de la Commission Vie Mutualiste,  
**Monsieur Michel GRESILLE**, 1er vice-président, représentant le 2ème collège,  
**Monsieur Laurent PILETTE**, Directeur Général.

Il souligne que pour accueillir les délégués les photos de l'exposition sur les Femmes du monde agricole ont été projetées et signale la participation d'une maraichère de Saclay dans l'Essonne, Nathalie TRUBUIL, à cette campagne organisée par la CCMSA au Salon de l'Agriculture.

## **I. DESIGNATION DU PRESIDENT ET DES ASSESSEURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**M. le Président** propose aux membres de l'Assemblée Générale de désigner un président de bureau et un assesseur par collège, à savoir :

M. Guy BERTHELOT comme président du bureau de vote en sa qualité de doyen du Conseil d'administration.

Et comme assesseurs :

1 <sup>er</sup> collège :	M. Frédéric LANNEAU
2 <sup>ème</sup> collège :	M. Matthias WIART-KLEIN
3 <sup>ème</sup> collège :	M Alexandre PAIN

Il précise que ces derniers seront chargés de procéder au comptage des votes qui auront lieu à main levée et de veiller à la régularité des votes.

L'Assemblée Générale approuve ces désignations.

## **II. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

---

**M. le Président** propose à l'Assemblée Générale de désigner Monsieur Laurent PILETTE, Directeur Général de la MSA Ile-de-France, en qualité de Secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale approuve cette désignation.

\*\*\*

**M. le Président** annonce que le quorum est atteint. Il rappelle que conformément aux statuts, le quart des délégués au moins doit être présent, soit 152 délégués puisque l'assemblée générale comprend 605 délégués.

**152 délégués sont présents**, soit un taux de participation de 25,12 % et une répartition par collège s'établissant comme suit :

Pour le 1<sup>er</sup> collège : 42 délégués présents soit un pourcentage de 27,10 %

Pour le 2<sup>ème</sup> collège : 69 délégués présents soit un pourcentage de 20,41 %

Pour le 3<sup>ème</sup> collège : 41 délégués présents soit un pourcentage de 36,61 %

L'Assemblée générale peut donc valablement délibérer.

## **III. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**M. le Président** donne lecture de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée générale :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2023
- Rapport d'activité et présentation des résultats 2023
- Rapport mutualiste
- Rapport général du Conseil d'administration
- Échanges avec la salle
- Adoption des résolutions
- Clôture de l'Assemblée Générale

**M. le Président** informe les participants qu'à la clôture de cette assemblée à 17h, le Chef d'Orchestre Michel PODOLAK animera une conférence intitulée « Ensemble à l'unisson », et invite les délégués à poursuivre les échanges lors d'un moment convivial au restaurant la Quincaillerie Générale.

## IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

---

# Approbation



Du procès-verbal de l'AG du 20 avril 2023  
Il a été mis à votre disposition en version  
dématérialisée depuis le site internet de la  
MSA IDF sur l'espace public et dans l'espace  
réservé aux élus.

**M. le Président** soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2023 de la Mutualité Sociale Agricole de l'Ile de France à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale. Il précise que ce procès-verbal a été mis à disposition sur le site Internet de la MSA Ile-de-France dans l'espace public et que les délégués en ont été informés par la convocation adressée le 25 avril 2024.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.



**M. le Président** donne la parole à **M. PILETTE, Directeur Général**, pour la présentation du rapport d'activité de la MSA Ile-de-France pour 2023.

« Bonjour à toutes et à tous, je suis heureux de vous retrouver ;

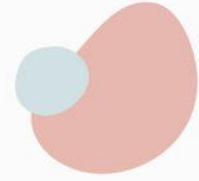
J'adresserai un salut particulier pour vous les délégués mais aussi pour tous nos invités partenaires qui nous font l'honneur d'être là, ainsi qu'aux Sentinelles présentes et aux futurs délégués qui sont parmi nous aujourd'hui.

Un salut amical aussi à notre administrateur Frédéric Lanneau dont c'est l'anniversaire aujourd'hui, ça c'est pour le côté familial agricole.

Je vais donc en quelques minutes revenir sur l'année 2023 tout en vous donnant quelques repères sur les challenges que nous devons relever, où qualité du service rendu reste au cœur de nos priorités et je terminerai par quelques perspectives.

Mon rapport, une fois n'est pas coutume, je vais le démarrer par une petite vidéo qui nous fera faire un grand bond en arrière et revenir à nos origines.

# Une histoire de la MSA



Découvrez dans cette vidéo d'archive, la vocation historique de la MSA

Voilà c'était une façon de ne jamais oublier d'où on vient et de poursuivre le chemin qui a été ouvert. Avec un **mouvement mutualiste agricole** qui s'est fortement développé après la première guerre mondiale.

A cette période, les agriculteurs représentaient **plus de 40%** de la population.

Le monde d'aujourd'hui a fortement changé, le poids agricole aussi, et la MSA a toujours su s'adapter en restant à la fois une organisation professionnelle agricole et un organisme de sécurité sociale, une organisation **mutualiste** avec donc des élus et un **guichet unique**.

Une organisation qui n'a pas d'équivalent dans le monde de la sécurité sociale.

Une organisation qui a beaucoup évolué, y compris quant au nombre de caisses, en 2005/2008 il y avait encore plus de 90 caisses et à ce jour il n'y en a plus que 35, mais aussi avec une organisation qui a fortement évolué et qui repose sur un grand nombre d'activités mutualisées où on reste responsable de tout sans garder la main sur tout pour autant.

Le thème de notre Assemblée Générale s'inscrit dans ce cadre avec un titre « **Ensemble à l'unisson** » pour garder cette marque de fabrique Guichet unique / Mutualisme.

C'est d'autant plus important dans un monde qui évolue très vite, avec une forme d'individualisme accru, des aspirations de vie qui changent, des assurés consommateurs et dépendants de droits ou des personnes ne mesurant l'intérêt de la sécu que lorsqu'elles sont confrontées à de graves difficultés auxquelles elles ne pourraient pas faire face.

Cette année je ne vais pas m'étendre sur trop de chiffres.

Alors on va commencer par un petit **quizz**, c'est ma petite interrogation pour vérifier que vous avez bien lu les rapports qui vous ont été adressés et si tout va bien je ne devrais voir qu'une couleur pour chaque réponse.

Première question : Combien de ressortissants (assurés auxquels on verse au moins une prestation) relèvent de votre caisse de MSA ?

Vous allez devoir lever l'un des trois cartons de couleurs pour répondre.



Instant Quizz !

Combien la MSA IDF compte-t-elle de ressortissants ?

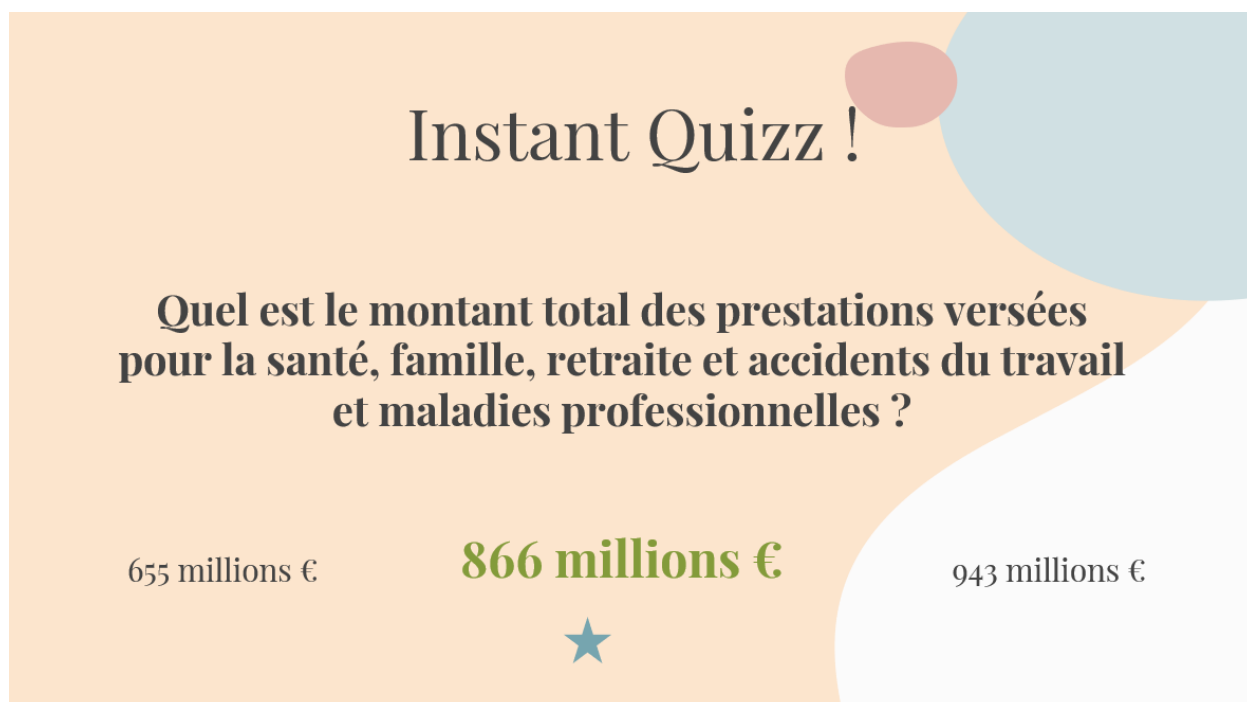
180 000      **260 000**      340 000

★

The slide features a light orange background with a light blue and white abstract shape on the right side. The text is centered and uses a serif font. The correct answer, 260 000, is highlighted in green and has a blue star below it.

La bonne réponse est « vert » : « **260.000** » !

Seconde question : Quel est le montant des prestations versées par votre caisse ?



Instant Quizz !

Quel est le montant total des prestations versées pour la santé, famille, retraite et accidents du travail et maladies professionnelles ?

655 millions €      **866 millions €**      943 millions €

★

The slide features a light orange background with a light blue and white abstract shape on the right side. The text is centered and uses a serif font. The correct answer, 866 millions €, is highlighted in green and has a blue star below it.

La bonne réponse est « **866 millions €** » !



Troisième question à laquelle vous devez répondre enfin : Quel est le montant total des cotisations et contributions collectées par votre caisse de MSA ?

# Instant Quizz !

Quel est le montant total des cotisations et contributions ?

1 milliard €      1,162 milliard €      **1,454 milliard €**







★

La bonne réponse est la réponse rouge : « **1.454 milliard** » !

En résumé vous avez sous les yeux une synthèse des chiffres repères 2023.

Avec un montant de prestations servies en augmentation de **2,6%**, des cotisations et contributions également en augmentation de **6% au global**, avec une particularité pour les exploitants qui comptabilisent une augmentation des cotisations de 21%, traduisant une année 2022 meilleure que les précédentes.

## EN 2023, LA MSA IDF CE SONT :

 RESSORTISSANTS <b>260 000</b>	 DÉLÉGUÉS <b>605</b>	 EXPLOITANTS <b>7 000</b>	
 SALARIÉS <b>53 000</b>	 PRESTATIONS VERSÉES <b>866</b> MILLIONS €	 COTISATIONS ÉMISES <b>1,454</b> MILLIARDS €	 SALARIÉS MSA IDF <b>428</b> AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

Un peu plus de **20%** le sont pour le compte de tiers (retraite complémentaire par exemple).

Un peu plus de **10%** pour l'Etat pour la CSG / CRDS.

N'oublions pas non plus que sur les montants recouverts pour **plus de 60%** vont à la Sécurité Sociale, donc la MSA, un peu plus de 20% sont prélevés pour le compte de tiers, notamment retraite complémentaire et 10% pour le compte de l'Etat correspondant à la CGS-RDS.

Autre chiffre-clé, votre MSA c'est aussi **428 collaborateurs**.

Les coûts de gestion restent très maîtrisés puisque c'est **3 %** du montant des sommes collectées.

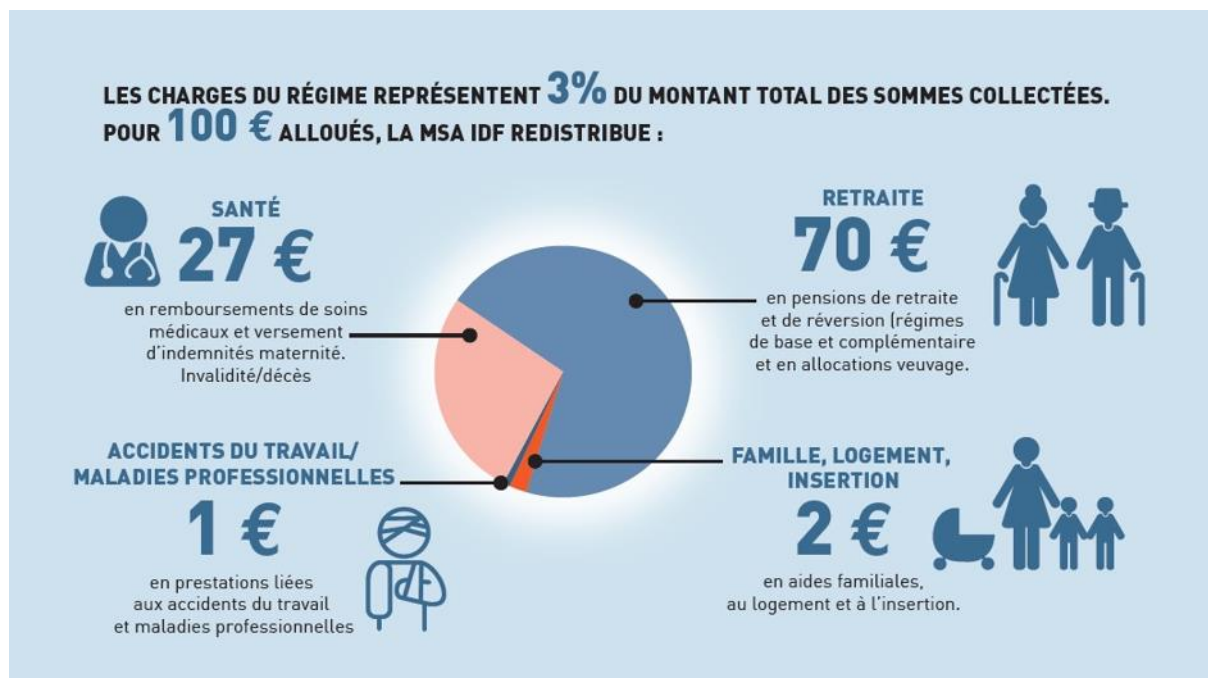
Et cette diapositive illustre aussi par rapport au national quelques atypies.

En effet, **sur 100 euros alloués, 70 euros** sont versés au titre des **retraites**.

La **moyenne nationale** se situe à **53 euros**.

De fait, pour la santé, notre part versée représente 27 euros contre 42 au national.

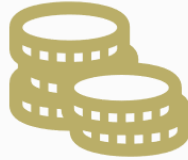
Outre le fait de couvrir 8 départements, parmi nos particularités c'est bien évidemment le nombre de salariés par rapport aux non-salariés.



## Equilibre cotisations & prestations pour les exploitants



21 € de cotisations et de CSG versées par les exploitants agricoles



100 € de prestations sociales allouées aux bénéficiaires du régime



La solidarité nationale et interprofessionnelle permet de compenser un déséquilibre financier dû au vieillissement de la population agricole

Rappelons aussi que pour les exploitants, le **rapport cotisations / prestations** reste pour des raisons démographiques très déséquilibré.

**Les cotisations ne couvrent que 20% des prestations reversées**  
La **différence est compensée par la solidarité nationale et interprofessionnelle.**

Je rappelle aussi que pour les salariés agricoles, les cotisations et les prestations sont les mêmes qu'au régime général.

Je le dis car quand on récupère des structures du Régime Général, parfois on constate des inquiétudes, une crainte de ne plus pouvoir bénéficier des mêmes droits.



Un contexte qui nous oblige plus encore. Une qualité de service à renforcer

Je vais rentrer maintenant dans le *cœur* de mon rapport sans revenir pour autant sur l'actualité de fin 2023 et du début 2024 sur laquelle notre président reviendra.

Une période qui interroge quand certaines caisses ont été ciblées, voire prises à partie par certains mouvements.

Je tiens à saluer le sens des responsabilités du syndicalisme agricole d'Ile-de-France, les deux FDSEA, qui ne se sont pas trompées de combat et salue le dialogue que nous avons régulièrement où on se dit les choses.

Plus globalement, je n'oublie pas que les assurés ont besoin de leurs droits et ne peuvent attendre.

Ces attentes de nos publics, dans un contexte de pouvoir d'achat tendu, nous obligent encore plus fortement.



**La qualité de service** reste par conséquent au cœur de nos priorités, celle-ci est mesurée par de nombreux indicateurs que l'on retrouve dans notre CPG mais pas que, mais aussi dans le cadre d'un ensemble d'enquêtes de satisfaction, que ce soit à chaud après un appel téléphonique par exemple ou lors de la réalisation chaque année d'une enquête auprès d'un panel d'assurés.

Si, en 2023, on gagne 3 points, avec **78 % de satisfaits**, on reste cependant en dessous de deux points de la moyenne nationale qui se situe à 80%.

Si les retraités restent les plus satisfaits, il n'en est pas de même des employeurs et des exploitants avec des attentes fortes en termes :

- **de joignabilité des services,**
- **d'explications claires sur les courriers**
- **et de délais réduits pour obtenir une réponse complète**





Tout cela nous conduit à nous réinterroger en permanence et à **adapter nos organisations et offres de services.**

A titre d'exemple, pour chercher à améliorer la relation téléphonique avec les employeurs concernant les cotisations, l'accueil téléphonique a été réintégré au sein même du service de gestion, compte tenu de la technicité des questions posées.

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, l'offre de services définie au national a commencé à être déployée sur le terrain et devra être amplifiée afin de conforter cette proximité qui doit exister mais qui est aussi très couteuse sur un plan humain.

En 2023, nous avons ainsi commencé à proposer à nos entreprises des webinaires sur la retraite, sur les Indemnités Journalières, sujet très sensible pour lequel il est pour nous important de mieux inter agir avec les entreprises et leurs salariés, ...

Je rappelle à cette occasion qu'un salarié qui bénéficie d'un maintien de salaire et qui n'adresse pas son arrêt de travail peut se mettre en grande difficulté.

Les dysfonctionnements concernant les IJ constatés ont des causes multifactorielles, d'où l'importance de se parler.

Il n'en demeure pas moins que nous avons aussi des retards à rattraper et je sais que notre partenaire, la MSA Marne-Ardenne-Meuse, qui gère pour notre compte les IJ, s'y emploie fortement.

Ces actions initiées vont donc se poursuivre, D'autres actions sont aussi prévues en 2024 sur la DSN, pour aborder les problèmes de non qualité auxquels on est confrontés.

J'espère aussi que toute la réorganisation de l'équipe santé au travail avec un plan d'action concernant le rattrapage de retards dans les visites portera aussi rapidement ses fruits... manquant de médecins , nous comptons aujourd'hui plus d'une douzaine d'infirmières du travail qui sont formées et bénéficient de délégations accrues pour agir en lieu et place. Il est aussi vital que l'absentéisme constaté soit réduit au maximum et je souligne que l'on ira plus

fortement dans les entreprises dès lors qu'elles pourront proposer des locaux adaptés et qu'il y aura un nombre suffisant de salariés à voir.

Pour les exploitants, une nouvelle offre de services est en cours de réflexion avec une volonté là encore d'aller vers pour renforcer les liens, mieux accompagner les événements de vie, de l'installation jusqu'au départ en retraite, en passant par exemple par l'arrivée d'un enfant.

Le sujet, et je vais y revenir, reste bien évidemment notre capacité à porter ses offres consommatrices de temps et de moyens humains.

Nos terrains de jeux ne se limitent pas à ces actions conduites puisque notre feuille de route reste très encadrée et je commencerai par revenir sur notre Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG).



Ce contrat pluriannuel de gestion signé avec le national résulte de la déclinaison de la COG négociée par notre caisse centrale avec l'Etat fixant objectifs à atteindre et moyens alloués pour une période de 5 ans, soit **2021 à 2025**.

Ce CPG est fort de **126 indicateurs** concernant tous nos domaines d'action avec un niveau d'exigence quant aux résultats à atteindre qui augmente chaque année.

Il en va par exemple des délais de traitements pour le versement des prestations ou bien encore le délai de réponse au téléphone, l'objectif était de 85% en début de COG, il sera de 90 % en fin de COG.

Un objectif de taux de décroché téléphonique où faute de pouvoir rajouter des téléconseillers, nos principaux moyens d'action résident dans la limitation de la réitération et dans la suppression des raisons d'appels.

Cette exigence on la retrouve aussi, toujours à titre d'exemple, dans l'augmentation des rendez-vous prestations et retraite ou pour prendre d'autres domaines, dans le renforcement des actions attendues en matière d'actions de dépistages des cancers, d'actions de prévention, de gestion du risque ou bien encore de lutte contre la fraude.

## Poursuivre la mise en oeuvre des politiques publiques

- Des réformes attendues
- Des simplifications dans notre gestion
- Une dépendance de plus en plus grande face à notre système d'information



Autre élément venant impacter nos activités au quotidien, c'est bien évidemment la mise en œuvre de toutes les réformes voulues par l'Etat.

2023 aura été riche à nouveau, où pour ne reprendre qu'un des domaines que nous couvrons, à savoir la retraite, après les **lois Chassaigne** en 2022 pour revaloriser les retraites de non-salariés, c'est la réforme des retraites des salariés qui est intervenue non sans bruit comme vous le savez.

Des réformes qui nécessitent de lourds investissements informatiques mais aussi qui nous conduisent à revoir nos process, à former les salariés pour être prêt quand l'Etat le décide.

Alors quand j'entends par exemple que pour les non-salariés, le gouvernement a annoncé suite à la **loi DIVES** promulguée début 2023, que le calcul de la **retraite de base des non-salariés** se fera en fonction des 25 années d'assurance les plus avantageuses dès 2026, et que l'intendance suivra, je m'interroge.

C'est oublier un peu vite la complexité du calcul de la retraite de base d'un exploitant avec un système qui fonctionne à la fois par points et forfaits.

Pour être au rendez-vous, encore faut-il que l'Etat nous donne les modalités de mise en œuvre de cette réforme ; ces conditions, on devait les avoir en juin 2023 ; au moment où je vous parle on n'a toujours pas le cahier des charges, ce qui veut dire que faute d'information précise, la MSA ne peut commencer à adapter son système d'information notamment. Pour autant, on nous rappelle qu'on devra être au rendez-vous en 2026, et ce sera un vrai challenge mais encore faut-il qu'on nous en donne les moyens.

Alors, plus globalement, dans cette période où le gouvernement a pris de nombreux engagements vis-à-vis du monde agricole, on ne peut qu'espérer que les simplifications annoncées sur un plan social permettront aussi de simplifier notre quotidien.

# Continuer à rendre le service attendu

Pour nos délégataires de gestion

AGRICA

SASPA

RATP



France services MSA IDF  
+ de 10 000 demandes traitées  
en 1 an !



Sur le plan technique, notre activité reste aussi impactée par la nécessité de continuer à rendre le service attendu pour nos délégataires de gestion.

Des partenaires exigeants, là encore, quant aux résultats attendus, mais pour lesquels on est au rendez-vous attendu dès lors que l'on nous en donne aussi les moyens et je pense au travail fait pour la RATP notamment. Un cahier des charges exigeant mais les objectifs sont atteints.

Ces activités supplémentaires **RATP**, **SASPA** (géré avant par la CDC) sont importantes car elles ont permis d'obtenir des moyens complémentaires.

Parmi nos autres délégations, je n'oublie pas non plus **AGRICA** (pour notamment les remboursements de la complémentaire santé).

Comment aussi ne pas parler de notre **France Services MSA** portée pour le compte de l'Etat et qui est ouverte à Gentilly.

Avec plus de **10 000 contacts traités**, notre France Services est la **1<sup>ère</sup> du Val-de-Marne**, **3<sup>ème</sup> en Ile-de-France**.

Ces délégations démontrent cette capacité à pouvoir faire, dès lors aussi que l'on nous en donne les moyens.



# Renforcer notre positionnement territorial



Le camion piscine  
MSA (95)

Contribuer au développement social en ciblant nos priorités sur les territoires ruraux et les jeunes, et apporter notre savoir-faire en ingénierie de projets



La charte territoriale des  
aînés 91

**Notre ADN** nous a toujours conduits à **accompagner les territoires ruraux et à contribuer à leur attractivité** ... il est important que les personnes qui y vivent puissent aussi bénéficier de services dont ils ont besoin.

Des actions portées notamment par nos travailleurs sociaux mais aussi nos élus et là encore, notre champ d'actions est très large.

De l'accueil du jeune enfant au soutien à la parentalité, à l'accompagnement de personnes victimes de violences conjugales, en passant par la prévention, jusqu'à l'accompagnement et l'hébergement des personnes âgées, avec nos **MARPA**.

Il est évident aussi que nous ne pouvons agir seuls et que le renforcement des synergies avec nos partenaires devient aussi vital, je pense aux CAF, aux CPAM, aux Conseils Départementaux, aux Préfets ruralité, ...

Sans oublier demain le Conseil Régional et j'en profite, on a l'un de ses représentants, Bertrand MANTEROLA, je me réjouis que l'on puisse réfléchir ensemble dans le cadre de la préparation d'un nouveau document cadre pour la politique agricole et alimentaire porté par la région Ile-de-France.

Pouvoir inscrire, valoriser dans votre politique agricole, bon nombre de nos dispositifs MSA pour les structures agricoles me va bien car je mesure aussi la méconnaissance encore de ceux-ci, que ce soit, par exemple, les aides financières que l'on peut apporter en matière de prévention des risques professionnels ou l'aide au répit qui sera enrichie d'une aide répit administratif, sans oublier la prévention du mal-être agricole, et je pense en particulier à un réseau partenaire de psychologues qui nous permet d'intervenir beaucoup plus vite sur le terrain où en 2023, on aura aussi renforcé nos dispositifs sur lesquels notre Président reviendra.

Alors, pour illustrer nos actions 2023, j'aurais pu imaginer m'arrêter sur les actions que l'on conduit avec la CNAV dans le cadre du PRIF, structure que l'on a créée ensemble il y a plus de 10 ans, en matière de prévention pour les retraités d'Ile-de-France avec plus de 1 500 ateliers prévention mis en œuvre sur les 8 départements en 2023 ou bien encore, vous parler des appels à projets « **grandir en milieu rural** » pour répondre aux besoins enfance jeunesse des

familles agricoles ou rurales (un exemple à l'écran pour la piscine mobile dans le Val d'Oise pour initier des jeunes enfants à apprendre à nager), je retiendrai simplement ce soutien à un projet porté par des jeunes et qui apporte aussi fraîcheur et espoir.

## Studio bord de scène (78)



Découvrez, en vidéo, une séquence réalisée par nos jeunes musiciens, lauréat de l'appel à projets jeunes.

J'aurais pu prendre aussi l'exemple du soutien apporté à des élèves de la bergerie nationale, des jeunes engagés, passionnés, et déjà sensibilisés à la prévention des risques professionnels que l'on a accompagnés au salon de l'agriculture.

Pas plus de commentaires, ces soutiens ont du sens et il n'y a pas de petits projets.



Des  
contraintes  
fortes

Des challenges multiples vous l'avez compris qui nous engagent au quotidien.  
Tout en devant faire face à des contraintes fortes , à des moyens en diminution chaque année.



Je commencerai par nos cadrages budgétaires.

Et à cette occasion, je ne vais pas vous présenter l'arrêté des comptes 2023.

Je tiens à souligner que nos **comptes** ont été à nouveau **validés sans observation**.

Mais **un budget général qui baisse** pour les dépenses de personnel de plus de 3 % et un budget de fonctionnement et d'investissement en baisse de 2,5 % alors que l'on subit des augmentations de charges sur lesquelles on n'a pas la main, énergie, impôts, comme toutes les autres entreprises. A noter que l'effort qui nous est demandé est inférieur sur ce point à bien d'autres caisses au regard de la gestion suivie depuis plusieurs années.

Heureusement, nos moyens financiers pour agir sur le plan social, sur le plan prévention ou Santé sécurité au travail sont préservés, encore faut-il avoir aussi « les bras » pour les utiliser pleinement et à bon escient.





Pour les effectifs , même tendance.

Comme pour les budgets, ils sont cadrés et chaque année, quelque soit l'activité que l'on a, on doit rendre des postes.

**En 2023 on a perdu 13 ETP.**

**On devra en rendre 7 en 2024.**

On reste attentifs à la formation, plus de 85 % des salariés aura suivi une formation.

On veille aussi au nombre de salariés handicapés avec un taux de 7.1, toujours pour 2023.

Sur le sujet RH vrai enjeu, dans un contexte qui évolue, avec un rapport au travail qui change, un équilibre à trouver entre travail en présentiel et en distanciel. L'accord télétravail en vigueur au sein de la caisse peut permettre jusqu'à 3 jours de télétravail, alors il est vital de veiller à préserver cette cohésion au sein des équipes, ce plaisir à travailler ensemble .

Le télétravail doit rester gagnant /gagnant ou alors il sera revu à la baisse.



Vous l'aurez compris, les contraintes au quotidien sont nombreuses avec des budgets et effectifs qui sont cadrés et en diminution permanente, on dépend aussi de notre système d'information, nos leviers doivent nous conduire à agir là où on a encore la main. C'est le sens de notre nouveau **projet d'entreprise MS'A 2025** lancé en 2023 qui vise donc la poursuite de la mobilisation interne et agissant au quotidien **sans rien lâcher**.

Un projet qui repose sur 3 lettres :

- **M** comme Mobiliser
- **S** comme S'engager
- **A** comme Atteindre

**3 axes** déclinés en actions donnant la direction à suivre, les grands principes devant nous guider et définissant notre ambition collective.

Et qui reposent sur un pilotage et un dialogue de gestion au sein des équipes renforcés.

Il vise à agir là où on a la main en :

- traquant la non qualité,
- en cherchant à développer le aller vers pour que les informations que l'on reçoit des assurés permettent aussi le traitement des dossiers dans les délais,
- en améliorant nos processus.

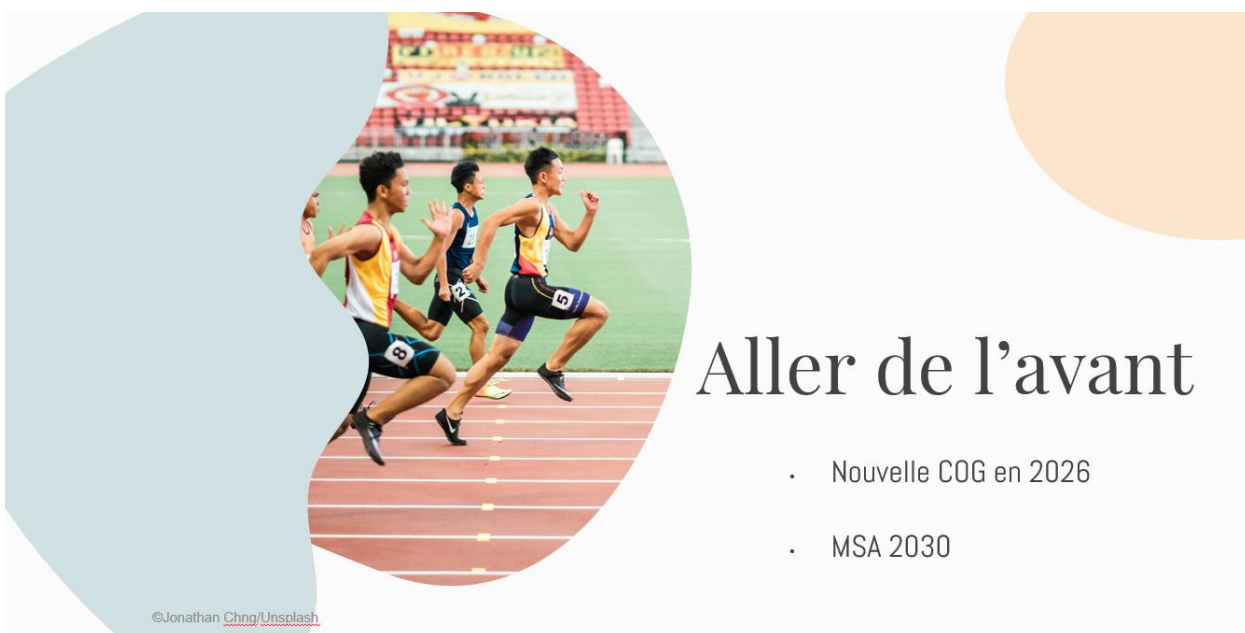


**L'engagement de chacun** est donc vital et si on veut avancer, il est aussi important de soutenir les équipes.

Je peux mesurer le quotidien de nos équipes où on demande à la fois sprints et marathons.

On pense atteindre la cible et on la voit s'éloigner, compte tenu des objectifs plus exigeants qui nous sont assignés.

Alors oui, les retours d'assurés sont parfois très durs, mais réclamer en utilisant simultanément tous les canaux ne fait qu'emboliser le système et si je peux les comprendre, je peux aussi vous assurer de l'engagement des équipes.



## Aller de l'avant

- Nouvelle COG en 2026
- MSA 2030

Je vous ai brossé en quelques minutes la vie d'une caisse, ce qui m'anime ainsi que tous le CODIRE qui a beaucoup évolué ces derniers mois, l'occasion de saluer les cadres qui ont quitté notre MSA (Julie FERRERE, Marina LAPEYRE) pour de beaux projets et de saluer les

nouveaux ou plutôt les nouvelles : Penda SALL et Jehanne AOUAB qui ont intégré le CODIRE... sans oubliant Adrien ROBERT qui va nous rejoindre très vite.

Important de saluer aussi mon Président pour sa confiance, nos relations au quotidien, notre 1<sup>er</sup> vice-Président et tous les administrateurs car c'est important d'avoir leur soutien et de pouvoir compter sur leur engagement.

Vous l'aurez compris, la MSA va vivre à nouveau des moments très importants avec les élections, la **prochaine COG** qui verra le jour en **2026** et qui sera vitale, toute nouvelle baisse de moyens, que l'on endure depuis 4 COG, risque d'être fortement préjudiciable et nécessitera alors des refontes organisationnelles plus conséquentes... on croise les doigts pour la nouvelle négociation tout en sachant que le gouvernement cherche de nouvelles économies.

Un nouveau projet **MSA 2030** sera voté en juin prochain et définira les ambitions du régime à horizon 2030, projet sur lequel on aura l'occasion de revenir.

On pense parfois que l'herbe pourrait être plus verte ailleurs, je ne le crois pas, alors on continue, forts de notre histoire, forts de ce modèle... car même si l'amélioration de la qualité de service reste un défi au quotidien, l'ambition portée vise aussi à garder ce lien, cette proximité avec nos assurés.

Ensemble à l'unisson, un message plus que jamais d'actualité pour aller de l'avant avec notre MSA ; on verra tout à l'heure avec notre intervenant du jour, quelques clés pour y parvenir.

Merci de votre écoute,  
Merci aux équipes qui ont préparé cette assemblée générale,  
Merci à vous.



## VI. RAPPORT MUTUALISTE



**M. le Président** remercie le **Directeur général** et invite **Mme Corinne HEUSELE**, Présidente de la Commission Vie Mutualiste, à prendre la parole pour présenter le rapport mutualiste. **Mme HEUSELE** présente le rapport suivant :

« Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs les Délégués,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs les Responsables départementaux,  
Mesdames, Messieurs,

Une année nous sépare des prochaines élections de la MSA. Un événement qui nous concernera toutes et tous ainsi que celles et ceux qui ont accepté de venir exceptionnellement cette année pour découvrir notre assemblée générale. Nous espérons que vous ferez partie de notre communauté de délégués et que vous porterez les couleurs du mutualisme, si cher à la MSA. Pour vous motiver encore plus en ce sens, je suis heureuse de vous présenter le rapport Vie Mutualiste de l'année 2023.

2022 avait permis une reprise très nette de notre activité avec près d'une cinquantaine d'actions organisés en Ile-de-France. 2023 s'inscrit résolument dans cette dynamique et démontre que les délégués font preuve d'initiative et de solidarité à l'égard de nos différents publics, y compris des plus fragiles.

Près de 60 actions ont été menées : en lien avec la thématique de l'alimentation, du glanage solidaire, des rencontres avec les aînés des Marpa autour du traditionnel brin de muguet du 1<sup>er</sup> mai, une collecte de lunettes destinée aux pays en voie de développement, des marches solidaires ou encore des visites d'exploitation. Les délégués ont su se mobiliser !

L'organisation de conférences thématiques et de webinaires tiennent également une place importante dans ce bilan. Et puisque cette assemblée générale est placée sous le signe de la jeunesse, nous avons une pensée pour elle car nos actions lui sont également dédiées. Le prix « Coup de cœur » du Jury décerné aux apprentis du Lycée Nature et Services de Sannois en est l'exemple, ou encore le forum Alimentation organisée au Lycée la Bretonnière en Seine-et- Marne. Cela témoigne de notre engagement envers ce public.



Je profite de ce bilan pour remercier nos quartets, présidents, vice-présidents et responsables départementaux qui répondent toujours présents aux sollicitations et sont forces de propositions pour nos actions territoriales.

Les délégués ont un rôle à jouer sur les territoires, nous en sommes convaincus : ils sont un point d'ancrage nécessaire entre la MSA et ses adhérents.



©Zoe Schaeffer/Zachary Ferguson/Unsplash

Je voudrais d'ailleurs rappeler ici le rôle qui est le nôtre et pour lequel nous nous sommes engagés : être délégué à la MSA c'est :

- Être à l'écoute des adhérents
- Faire remonter leurs préoccupations quotidiennes
- Informer les adhérents des actions que la MSA organise pour eux et près de chez eux
- Être à l'initiative d'actions ou participer à des actions en lien avec thématiques qui vous intéresse (solidarité, prévention santé, ...)
- Être le relai de terrain auprès d'acteurs locaux

Les Elections 2025 arrivent à grands pas. Je compte sur vous pour vous mobiliser durant cette période cruciale pour consolider et pérenniser notre communauté de délégués. La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents qui repose sur **les valeurs du mutualisme** : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Cette démocratie sociale, vous l'incarnez et vous l'incarnez pendant 5 ans. Vous vivrez ainsi des temps forts tels que ceux que je vous propose de visionner ensemble. Nous terminerons par quelques témoignages de délégués qui ont choisi de s'exprimer sur leur rôle et leur mission à la MSA.

>>Passage du film [La rétrospective 2023](#)

>>Passage du film [Les témoignages des délégués](#)



**M. le Président** présente ensuite le rapport général du Conseil d'administration.

« Je remercie vivement Monsieur Pilette et Madame HEUSELE de leurs interventions.

Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs les directeurs,  
Mesdames, Messieurs les délégués ;  
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie encore d'avoir répondu présents aujourd'hui.

Je tiens à saluer en particulier les directeurs, représentant les organismes de sécurité sociale du régime général qui sont parmi nous. J'y suis sensible car nos relations sont importantes et nos finalités très proches.

Comme vous le savez, notre Assemblée Générale reste un moment important de notre vie mutualiste, dans un format qui évolue au fil du temps. Elle reste une occasion de rendre compte de l'activité de la caisse, tout en demeurant un lieu d'expression, d'échanges et de partage. Chaque syndicat aura ainsi l'occasion d'intervenir avant que l'on ouvre une séquence questions/réponses.

Mon rapport me conduira à revenir sur quelques faits marquants de 2023, qui auront grandement mobilisé le Conseil d'Administration et nos différentes instances.

Tout d'abord, je voudrai revenir sur les manifestations de la fin d'année qui ont fait prendre conscience à l'ensemble du pays du malaise et du mécontentement de la population agricole.



Une colère agricole qui s'est parfois concrétisée par des actions ciblant la MSA mais pas en Ile-de-France, où le dialogue entretenu depuis de nombreuses années facilite les échanges et permet de se dire les choses qui ne vont pas. Mais ce trop-plein, qui n'était pas nouveau et surtout pas entendu des pouvoirs publics depuis trop d'années, a surgi soudainement.

Ce trop-plein est aussi un appel à une prise de conscience collective de :

- la faiblesse des revenus au regard du travail fourni ou des astreintes auxquelles les agriculteurs sont soumis
- d'un trop plein de normes et de complexité administrative

Une prise de conscience aussi d'un manque de considération pour ce métier.

Ces éléments sont autant de sujets qui forcent encore plus l'écoute et à l'amplification de l'accompagnement de nos publics.

Plus globalement, les enjeux, les défis agricoles ne manquent pas.

Il en va notamment :

De notre souveraineté agricole et alimentaire.

De mieux reconnaître le métier d'agriculteur

Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu

Pour cela, l'obtention de moyens pour agir reste cruciale. Il est aussi à noter que parmi tous les engagements pris pour simplifier et améliorer le quotidien des agriculteurs et l'exercice de leur métier, plus d'un tiers relève de la simplification.

Ces simplifications nous les attendons aussi au regard de la complexité de gestion à laquelle nous sommes confrontés.

J'ose espérer que celles-ci pourront voir le jour rapidement, car les sujets ne manquent pas.

Sont notamment en cours de déploiement ou d'arbitrage, différentes mesures concernant aussi bien la réforme de l'instruction des prises en charge de cotisations sociales, des mesures d'assouplissement pour le congé paternité pour ne prendre que deux exemples avec aussi la poursuite et l'amélioration de dispositifs comme celui de l'unification des déclarations sociales et fiscales - une deuxième campagne est en cours - ou bien encore avec l'adaptation et la pérennisation du dispositif du TESA simplifié. Un service gratuit pour les employeurs agricoles pour embaucher des saisonniers et des travailleurs occasionnels de très courte durée.

## DIVERSITÉ DES FILIÈRES



Par ailleurs et comme toujours, cette crise a été aussi révélatrice de disparités de situations entre les filières, et je ne peux oublier par exemple les graves difficultés rencontrées par la filière BIO, très touchée par la baisse de la consommation des produits qu'elle propose, et qui est en très grande difficulté.

L'occasion aussi de rappeler que la MSA reste une organisation profondément ancrée dans la grande famille agricole qui est plurielle. Les secteurs du paysage (bien représentés au sein de notre Conseil d'Administration avec 3 représentants de l'UNEP), les structures équestres, des coopératives par exemple, sont aussi des composantes qui comptent et auxquelles il convient d'ajouter a fortiori en Ile-de-France, les grands comptes, les entreprises du tertiaire (banques, assurances, ...) en développement continu.

Une MSA qui gère aussi bien des salariés que des non-salariés, actifs et retraités, composantes que l'on retrouve représentée au sein du Conseil d'Administration.

Le fort nombre de salariés en Ile-de-France nous le savons est une particularité par rapport à d'autres MSA.

Et là encore, je n'oublie pas les salariés qui peuvent aussi être concernés par les difficultés économiques des exploitations et des entreprises agricoles des différentes filières. L'accompagnement de la MSA est aussi prévu pour eux, avec des prestations notamment extra-légales d'actions sociales si besoin. Je salue aussi à cette occasion, notre opération TerreMaVie visant à attirer notamment nos jeunes à venir travailler dans les structures agricoles, une opération que l'on a initiée à l'origine avec le Crédit Agricole, où un grand nombre d'acteurs agricoles nous rejoint.

La crise que nous traversons comme vous le savez, est multifactorielle et certains sont impactés par un phénomène d'« effet ciseau » provoqué par la baisse des prix agricoles et donc des revenus et malgré tout, l'obligation de régler ses impôts et ses cotisations sociales sur les revenus de l'année précédente .

Pour les indépendants ce n'est pas prélevé à la source, c'est bien à eux de payer directement les dettes sociales et fiscales et ils prennent la mesure de ce que cela coûte. Dans ce contexte économique très mouvant et des aléas climatiques impactant les rendements, la gestion de bon père de famille n'est pas aisée.

Pour 2024, je mesure aussi que les conditions météo très humides constatées depuis l'automne dernier, et qui perdurent, retardent les semis et risquent de pénaliser le rendement 2024 des exploitations. Un contexte, là encore, qui affecte aussi le moral des exploitants.



Ce contexte, notre directeur général en a parlé, nous oblige encore plus fortement, et nous conduit aussi à nous interroger sur la façon dont on est perçue la MSA.



Car la richesse de la MSA se trouve aussi dans la diversité de toutes les actions menées au plus près des assurés depuis notre mission socle de protection sociale (versement des prestations, recouvrement des cotisations) jusqu'à notre offre de service en passant par notre action sanitaire et sociale ou bien encore par les services proposés au niveau de la santé sécurité au travail.

Mais trop souvent, l'étendue de notre champ d'action est perçue au travers de notre mission de recouvrement des cotisations et contributions, à ce rôle de percepteur qui nous colle, même si on perçoit potentiellement plus de prestations que de cotisations versées. Pour ne prendre qu'un exemple, il est clair aussi que lorsque l'on n'est pas malade, on trouve que l'on paie toujours trop. Il est donc aussi important de ne jamais oublier les fondements de notre sécurité sociale qui génèrent certes des droits mais aussi des devoirs.

Comme je viens de le dire, nous devons nous interroger aussi tant sur la connaissance du bouquet de services apportés, que sur la façon dont nous communiquons et rendons les services que nous proposons.

Les offres de services et de prestations de la MSA peuvent en effet encore demeurer mal connues et par conséquent non activées. La lutte contre le non-recours aux prestations est un enjeu fort et il est important que chacun puisse avoir le juste droit auquel il peut prétendre.

Je mesure aussi toute l'énergie mise au quotidien par la direction générale, les collaborateurs, pour apporter ces services dans un environnement contraint et où on est de plus en plus dépendant de notre système d'information.



## Prévention mal-être agricole

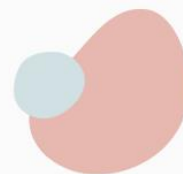
Parmi les missions, je citerai, pour illustrer mon propos, celle liée à la prévention du mal-être agricole, qui nous a conduit aussi à renforcer nos capacités à agir pour être présents auprès de celles et ceux qui peuvent perdre un proche dans des conditions tragiques, le suicide en agriculture restant malheureusement un vrai sujet.

La MSA a été désignée comme pilote du Comité Technique Régional qui regroupe des OPA afin de travailler de façon coordonnée sur le sujet. Elle a aussi reçu de l'Etat la mission de constituer un réseau de « sentinelles ».

Nous nous étions fixé un objectif de 100 sentinelles à fin 2023 et nous avons réalisé la moitié de notre objectif. J'en profite pour saluer chaleureusement celles et ceux qui dans la salle, ont accepté d'être formés pour devenir des sentinelles sur leur territoire ou domaine d'activité. Des membres du Conseil d'Administration en font partie.

Je vous propose de regarder un très court film sur le sujet.

## Film sentinelles



Découvrez, en vidéo, les missions des sentinelles

Vous le comprenez, nous avons encore besoin d'autres volontaires pour bien mailler notre territoire et nos différentes filières agricoles. Je rappelle que cette formation est ouverte aux salariés, retraités et chefs d'exploitations ou d'entreprises. Je compte sur votre mobilisation.

Il est important que le monde agricole dans toutes ses composantes reste plus que jamais uni pour faire face aux nombreux défis à relever : économiques, démographiques et agroécologiques.

Depuis de nombreuses années, la MSA a mis en place des réponses : plan de paiement sur les cotisations, aide à la prise en charge des cotisations, aide au répit, cellule de prévention pluridisciplinaire pour accompagner, plateforme téléphonique spécialisée AgriEcoule, ... ainsi qu'une offre d'aides sociales individuelles. Ces réponses ne sont pas toujours activées par celles et ceux qui en ont besoin.



Si je prends un peu de recul sur mon mandat, ces années en tant qu'administrateur, puis de Président de la caisse ont conforté mes convictions qui sont encore plus fortes aujourd'hui. La MSA doit en effet rester un acteur indispensable du projet agricole français grâce à sa double identité d'organisation professionnelle agricole d'une part et d'organisme de sécurité sociale d'autre part.

« Guichet unique » et « mutualisme » restent deux piliers MSA à faire vivre, les deux devant être plus que jamais complémentaires à un moment où le dialogue doit être renforcé, compte tenu des évolutions sociétales et d'un contexte très difficile et inédit de transformation de l'agriculture.

Et nous le savons, l'avenir est aussi dans notre capacité à assurer la protection sociale de filières très différentes et de nous adapter à l'évolution du numérique. Nous ne pouvons pas penser seuls cette transition et nous avons besoin de poursuivre encore davantage nos travaux et échanges avec nos partenaires, notamment du Régime Général et développer encore des outils sources de fluidité et de simplification. Continuons à construire en pensant interrégime.

Notre positionnement agricole à son origine, vous l'avez vu, s'enrichi et se développe avec d'autres filières, d'autres activités et c'est aussi un mouvement qui dessine notre avenir.

Et bien-sûr toujours en continuant d'œuvrer pour nos ruralités car elles sont diverses ; c'est aussi là que nous sommes attendus, pour venir en appui des territoires ruraux et de ses acteurs de terrain.

Au niveau de l'Echelon national, quelques changements à vous signaler. Depuis peu nous avons un nouveau Président élu par le Conseil Central, Jean-François FRUTTERO, et une nouvelle Directrice Générale, Anne-Laure TORRESIN. Ils auront la charge de négocier la prochaine COG 2026-2030. Dans ce contexte des missions-clés ont été redistribuées au sein du Bureau du Conseil Central et des Comités Centraux.

Et pour les caisses de MSA, il faut le rappeler les prochaines élections MSA approchent et seront déterminantes.

Celles-ci se tiendront du 5 au 16 mai 2025.

Il est donc impératif de se mobiliser dès maintenant et d'attirer de nouveaux délégués pour les 3 collèges, pour la défense de notre modèle démocratique et représentatif.

Mobiliser :

- c'est aussi redéfinir le rôle du délégué pour qu'il soit plus naturel, et adapté également aux attentes des jeunes générations !

- c'est aussi avoir de nouveaux délégués, raison pour laquelle nous vous avons permis d'inviter à cette Assemblée Générale des adhérents MSA qui ne sont pas délégués, ou pas encore !

Alors, j'invite fortement toutes les personnes qui souhaiteraient s'engager à nos côtés à s'investir comme délégués lors des prochaines élections et écrire ensemble les nouvelles pages de la MSA Ile-de-France !

Je profite de ce moment pour vous annoncer, en toute transparence, que je ne renouvellerai pas ma candidature au poste de Président lors de la prochaine mandature, et suis persuadé que les pages de la MSA Ile-de-France continueront à être écrites avec enthousiasme et engagement.

Un engagement tardif qui m'aura permis cependant de faire deux mandats et de découvrir la MSA dans toutes ses dimensions, tout en ayant eu la chance d'être accompagné du même Directeur Général que je salue fortement.

Demain se prépare aujourd'hui, il est pour moi important de passer le flambeau, un temps pour tout, le renouvellement des générations, enjeu fort agricole, est aussi un enjeu pour la gouvernance de notre MSA afin de pouvoir continuer à porter haut les couleurs de notre MSA.



Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement les administrateurs et délégués, et je me félicite de la qualité des échanges entre représentants des salariés, des non-salariés qu'ils soient exploitants ou employeurs de main d'œuvre.

Je remercie, bien sûr, le Directeur Général et ses équipes pour leur engagement au quotidien dans un contexte difficile.

Je ne doute pas de notre capacité à œuvrer ensemble en faveur de tous les adhérents MSA et à faire vivre nos valeurs mutualistes ! Il faudra aussi que l'Etat lors de la prochaine COG sache préserver les moyens de notre régime.

Le numérique, l'intelligence artificielle ne régleront pas tout, et si on veut préserver une vraie proximité, un lien humain restera toujours indispensable.

Merci de votre écoute.

## VIII. ECHANGES AVEC LA SALLE

---

**M. le Président** propose un moment d'échanges.

Il indique qu'il est prévu d'y consacrer environ 50 minutes. Afin de respecter les horaires et de permettre l'expression de tous, il demande, en particulier, aux organisations syndicales, de prévoir une intervention d'environ 5 minutes au maximum.



Il précise que :

- Ce respect du temps imparti est important si l'on veut que chacun puisse s'exprimer ; notre assemblée étant plurielle, chaque intervention ou question est par nature légitime ; que l'on partage ou non certaines idées. Il souhaite pour la qualité des échanges, respect et écoute mutuelles ;
- Ce respect commence donc par un temps de parole défini, afin qu'il ne soit pas dans l'obligation de devoir reprendre la parole.

Puis il demande à chaque intervenant de bien vouloir se présenter au moment où il lui donnera la parole. Il propose de commencer par les différentes organisations syndicales, en précisant que les délégués qui le souhaitent pourront aussi intervenir.

Pour les organisations syndicales, il donne la parole à

- Mme Corinne KAZMIERCZAK au titre de la CFE-CGC
- M. Gaël DAVID au titre de la CFDT
- M. François GUIDET au titre de la CFTC-Agri
- M Daniel GUILLEMOT au titre de la CGT
- M Alexandre PAIN au titre de l'UNEP
- M. Damien GREFFIN au titre de la FRSEA

**M. Le Président** donne la parole à **Mme Corinne KAZMIERCZAK**, administratrice et Présidente en alternance du CASS, au titre de la **CFE-CGC** :

« Les ressortissants de la Caisse MSA d'Ile de France proviennent de milieux très diversifiés : il y a les grands comptes avec les salariés de la MSA, de Groupama, d'AGRICOLA, du Crédit Agricole, de l'ensemble des OPA et de la coopération agricole, les secteurs de la production avec les salariés des exploitations agricoles, des cultures spécialisées, du paysage, du milieu du cheval, de la formation agricole, etc...

Au travers de nos 5 administrateurs CFE-CGC en Ile-de-France, nous nous sommes attachés à être représentatifs de ces différents secteurs d'activité durant ce mandat et à n'oublier personne dans nos démarches, nos requêtes, avec plus ou moins de succès bien sûr, mais avec enthousiasme et volonté toujours.

Notre intervention aujourd'hui se décomposera en deux parties : un court bilan de cette mandature et ensuite nos questionnements pour le futur.

## 1. Bilan de la mandature

**Alors, qu'avons-nous réussi durant cette mandature ?**

- Dans le cadre des **Actions Sanitaires et Sociales**, nous avons renforcé notre soutien et nos actions pour améliorer les conditions de nos ressortissants au travers de multiples dossiers constitués et présentés par les équipes tout au long de ces années.
- Mais la vigilance est de mise notamment sur la **désertification médicale**, même en Ile-de-France et la MSA participe activement à **l'installation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)** au travers de subventions allouées sur dossiers, pour ne citer que cet exemple.
- En **Santé et Sécurité au Travail**, grâce aux efforts continus de l'équipe de direction, nous avons réussi à augmenter le nombre de médecins du travail. Bravo à notre directeur qui ne ménage pas ses efforts pour attirer de nouveaux talents ! Un enjeu crucial pour le bien-être de nos membres en activité.
- Pour **l'accompagnement des ressortissants** : que ce soit sur des problématiques d'Indemnités Journalières, de dossiers retraites ou d'autres sujets, nous faisons en sorte de toujours répondre présents et de nous faire le relais auprès des équipes de la MSA, qui font leur maximum pour régler les dossiers au mieux et au plus vite, afin d'apporter les réponses aux assurés sociaux. Il reste des attendus forts sur ces sujets parfois délicats et nous resterons vigilants et pugnaces pour essayer d'être dans l'amélioration de ces services.
- Certains sujets restent bien entendu en suspens, notamment les difficultés rencontrées par les équipes face aux défis de la COG qui réduit régulièrement les moyens des Caisses, nous en avons pleinement conscience !

Tournons-nous maintenant vers demain :

## 2. L'avenir génère beaucoup de questionnements...

**Quel futur voulons-nous ?**

Nous sommes certainement à une période charnière avec des enjeux tant climatiques, sociaux et sociétaux, qu'économiques et réglementaires... Il y a beaucoup de questions et les réponses restent à écrire... Pour faire court, nous évoquerons ces enjeux en trois points :

- **Les Transitions concernant notre système de santé** : comment les accompagner efficacement ? Comment les contraintes réglementaires, sociétales, environnementales pesant sur le monde agricole vont-elles impacter notre système de santé ? Quelles innovations pouvons-nous proposer pour rester pertinents ? Nous devons réfléchir aux meilleures stratégies pour continuer à offrir un service de qualité.
- **L'avenir de la MSA dans un monde agricole en pleine mutation** : comment la MSA peut-elle s'adapter ?
- **Les Engagements pour la prochaine mandature** : quels engagements prenons-nous pour continuer à servir ceux qui nous élisent ? Comment pouvons-nous être plus proactifs et innovants dans notre approche ?

Si ces questions, ces enjeux, ces défis vous parlent, n'hésitez pas à partager vos réflexions dans vos échelons locaux avec vos quartets qui pourront ensuite les remonter aux équipes et aux administrateurs pour leur travaux.

## **Conclusion**

Nous remercions vivement tous les administrateurs qui, par leur présence aux AG, permettent de continuer à animer l'essence même de notre Mutualité Sociale Agricole et n'oubliez pas de vous inscrire et de voter en 2025 !

Belle fin de journée à tous. »

**M. Le Président** remercie **Mme. KAZMIERCZAC** et donne ainsi la parole à **M. Gaël DAVID** au titre de la **CFDT AGRI AGRO** :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Merci à toutes et à tous pour être présents à cette dernière Assemblée Générale de la Mandature 2020-2025.

Une mandature traversée par différentes crises, COVID, troubles géopolitiques, guerre aux portes de l'Europe, avec leurs nombreuses conséquences sur les femmes et les hommes, les organisations, et la société dans son ensemble.

## **L'agriculture est en plein bouleversement et la MSA doit être là pour amortir la crise sociale**

La CFDT est consciente du ras le bol de certains agriculteurs, mais ne cautionnera pas les actes de violence envers la MSA.

C'est pour cela que les administrateurs CFDT des MSA, ont fait une déclaration pour dénoncer les actions violentes et les dégradations menées par des manifestants au cours des différentes actions qui ont débuté fin 2023.

## **Redonner confiance aux salariés des MSA pour porter ces enjeux**

- Les salariés agissent au quotidien au service des populations agricoles. Leur travail est reconnu, apprécié, efficace (exemple : France Services à Gentilly)
- La précarisation du personnel
- L'intensification du travail avec un risque de burn-out pour des salariés surinvestis parfois au détriment de leur vie personnelle et de leur santé

### **Les demandes de la CFDT :**

- Une nouvelle classification pour valoriser le travail, reconnaître l'implication de tous les salariés
- Un moratoire de la COG sur la réduction des effectifs
- Des moyens budgétaires supplémentaires

Cela d'autant que l'ensemble des salariés MSA et des délégués élus, agissent au quotidien au service des populations agricoles.

La CFDT milite pour une rémunération décente afin que chacun puisse vivre de son travail et-non d'aides ou de subventions.

En décembre 2023, lors des votes des budgets 2024, les élus CFDT ont rappelé que les contraintes de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2020-2025 notamment sur les baisses d'effectifs sont une aberration dans le contexte actuel où l'Etat donne de nouvelles missions et demande aussi plus d'accueil des services des MSA.

Depuis 2021, la CFDT s'inquiète et interroge l'Etat sur ses responsabilités dans la précarisation des personnels des MSA ainsi que des conséquences à travers le turnover.

Cela n'empêche pas les réussites de notre MSA IF avec par exemple le point France Service ouvert dans les locaux à Gentilly et qui accueille, renseigne et aide de très nombreuses personnes et est reconnu pour sa qualité de service.

L'inflation, très forte, qui a eu lieu sur les deux années écoulées n'a été que partiellement rattrapée par la hausse du point pour les salariés MSA. Un grand nombre de ces salariés reste éligible aux minimas sociaux, pour celles et ceux qui les demandent...mais combien « survivent » précairement dans le total anonymat.

L'enveloppe obtenue pour revoir la classification, dont un certain nombre étaient en dessous du SMIC, est de bon augure mais très certainement insuffisante pour permettre une reconnaissance à la hauteur des missions et du travail de l'ensemble des salariés.

Notre marronnier : comment concevoir qu'un organisme de protection sociale crée de la précarité en son sein, reste donc d'actualité.

L'intensification du travail liée à ces contraintes a des conséquences sur les femmes et les hommes de la MSA et sur le service rendu aux affiliés

C'est pourquoi la nouvelle gouvernance de la MSA doit instamment peser pour la future négociation de la COG 2026-2030 en mettant en avant ces problématiques qui sont bien réelles. COG n'est pas synonyme de diminution de moyen même en cette période de rigueur budgétaire.

L'Etat a d'ailleurs admis cela dans les éléments de la COG 2023-2027 signée avec les CAF durant l'année. Il doit en être de même pour les MSA.

La CFDT demande un moratoire sur les baisses d'effectif jusqu'à la fin de la COG afin de permettre la bonne mise en place des mesures gouvernementales en faveur des agriculteurs ainsi qu'en raison des problématiques récurrentes de personnel au sein des caisses de MSA.

Notre société a plus que jamais besoin de l'amortisseur social qu'est la Protection Sociale dont la MSA.

## **Les élections 2025, un enjeu pour la MSA et pour les OS**

Début 2025, nous devons élire environ 600 délégués pour composer le prochain conseil d'administration pour la période 2025-2030.

La CFDT veut rappeler l'importance de ces élections, et donc rappelle la nécessité d'avoir de nombreux candidats et futurs délégués, conscients et impliqués pour l'avenir.

Nous comptons sur vous pour passer le message à votre entourage et à vos collègues au cours des mois à venir.

Nous invitons nos délégués à voter favorablement les délibérations.

Merci de votre écoute. »

**M. le Président** remercie **M. Gaël DAVID** et donne la parole à **M. GUIDET** pour la **CFTC**.

« Mesdames et Messieurs,  
Elus et dirigeants,  
Bonjour à toutes et à tous,

Cette dernière Assemblée Générale de cette mandature 2020-2025 est l'occasion pour notre syndicat CFTC actif au sein de notre MSA Ile-de-France au travers de ses délégués et de ses deux administrateurs, Avi ABITBOL et Mathias WIART-KLEIN, de faire une rétrospective que nous vous proposons en 3 parties.

Tout d'abord sur les satisfactions constatées, ensuite sur les points à améliorer, et enfin sur les interrogations qui subsistent.

Pour commencer, nous ne devons pas oublier que la crise du COVID échelonnée de 2020 à une grande partie de 2021 a fortement perturbé et retardé les projets que l'institution devait mettre en place.

Organisme prioritaire en matière de santé, notre MSA d'Ile-de-France a dû s'adapter à cette situation inédite, que ce soit pour les assurés ou pour leurs propres salariés et a réussi, il faut le souligner.

On a pu constater une plus grande communication modernisée par le renforcement du digital, notamment à partir de 2023, tant à destination des assurés et des partenaires qu'en direction des délégués à travers des campagnes aller-vers, des tutoriels, des webinaires en replay ou des vidéos tutos.

Les actions dédiées aux grands comptes et la désignation d'un référent MSA auprès de ces gros employeurs entre guillemets illustre la prise de conscience par la MSA de ces attentes spécifiques du secteur tertiaire.

La mise en place de l'entretien infirmier qui permet de voir plus de salariés, notamment les nouveaux embauchés dont la part a fortement augmenté dans les entreprises en raison d'un marché du travail plus porteur, engendrant une augmentation du turn-over.

La création et l'animation de la cellule de prévention du mal-être agricole avec, en 2023, les 78 signalements traités dont autant concernaient les non-salariés agricoles que les salariés ; cette action revêt une importance toute particulière à l'heure où les orientations que doit prendre le monde agricole sont incertaines et donc sources d'inquiétude pour beaucoup.

Le traitement du stock de déclarations sociales nominatives continue de progresser en corrélation avec celui des relevés de carrière.

L'antenne France Services dans les locaux de Gentilly est un succès après plus d'une année de fonctionnement et plus de 10.000 accompagnements en 2023.

Cette initiative participe à la mise en avant du guichet unique et illustre bien les atouts de ce dernier, la proximité, le conseil et le lien qu'il apporte aux ressortissants de notre régime qui en ont le plus besoin.

La durée du déroulement des séances du Conseil d'Administration a été adaptée permettant ainsi de traiter les points à l'ordre du jour, tout en facilitant les prises de décisions de certains sujets comme la présentation des comptes annuels et du budget.

Concernant les échanges, nos deux administrateurs nous font part que ceux-ci qui sont facilités, francs et constructifs, que ce soit avec les membres de la direction ou de la présidence qui leur ont ouvert leurs bureaux comme ils disent.

L'action sanitaire et sociale et les aides extralégales en particulier pour une intervention sociale individuelle ont été portées à la connaissance de tous et mieux présentées par les services en charge de ces sujets à la MSA.

Pour preuve, en 2023, le rapport d'activité fait état de 1 025 aides financières instruites par les travailleurs sociaux et 3 208 dossiers suivis ayant donné lieu à au moins une intervention sociale.

Concernant les prestations dans les différents pôles, leur traitement a été amélioré que ce soit en matière de taux, de délais en jours, comme l'indique le rapport d'activité. L'illustration en est le remboursement en 1 jour pour les feuilles de soins électroniques.

Par ailleurs, en cas d'anomalies ou de difficultés, les assurés trouvent plus facilement écho et solutions auprès des interlocuteurs des services concernés.

Donc beaucoup de chemin parcouru et de travail accompli depuis 2020, ponctué de satisfaction, vous l'aurez compris.

Cependant, il demeure des sujets qui nécessitent intervention et amélioration :

Comment la MSA et les entreprises du tertiaire pourraient envisager de libérer du temps aux délégués MSA élus afin de leur permettre plus de présence et d'actions mutualistes ?

Quelles incitations pourraient être envisagées ?

S'il semble inéluctable que certaines tâches auparavant réalisées par le médecin du travail le soient maintenant par les infirmières ou infirmiers et nous avons les chiffres dans le rapport, un retour d'expérience de la part des salariés sur l'entretien infirmier pourra -t-il être mis en place au travers d'un questionnaire par exemple ? cela nous semble intéressant à obtenir.

Et plus pragmatique encore, comment améliorer tout le processus de la mutation d'un assuré en entrée dans notre caisse lorsqu'il provient d'une autre caisse de MSA ou d'un autre régime ? C'est un parcours parfois fastidieux et déroutant, notamment pour les jeunes embauchés.

C'est sur une note d'encouragement à la présidence, au Conseil d'Administration, aux salariés et à la direction de la MSA de l'Ile-de-France que nous terminons notre intervention du syndicat CFTC. Nos remerciements les accompagnent également.

Enfin, j'adresse les remerciements de notre organisation syndicale CFTC à Mathias WIART-KLEIN et Avi ABITBOL pour leur implication ? tant au Conseil d'Administration qu'aux Commissions et à la Vie Mutualiste dans lesquels ils démontrent l'attachement de notre mouvement à la préservation du bien commun.

Merci pour votre écoute. »

**M. le Président** remercie **M. François GUIDET** et donne la parole à **M Daniel GUILLEMOT**, administrateur **CGT**.

« **M. GUILLEMOT** pour la **CGT** a transmis la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les déléguées, Mesdames et Messieurs les salariées de la MSA, Mesdames et Messieurs les invités,

1. COG 2021-2025 et moyens de fonctionnement de la MSA	4. Santé Sécurité au Travail
2. Retraites	5. Droits des assurées, famille, action sociale
3. Plan national Santé 2022-2025	6. Conclusion : reconquérir notre sécu

### 1. COG 2021-2025 et moyens de fonctionnement de la MSA

⇒ Comme nous vous l'avions déjà dit l'an dernier, la CGT n'a pas voté cette COG au motif qu'elle **détruit le service public** et **dégrade les conditions de vie et de travail** du personnel.

⇒ **Aujourd'hui, la situation s'aggrave encore avec la pression sur les effectifs, qui n'atteignent même pas les objectifs COG déjà insuffisants.**

⇒ Par un tour de passe-passe, la FNEMSA, branche employeur de la MSA, transfère une part du budget dédié au personnel sur les charges de fonctionnement qui augmentent considérablement, du fait notamment de l'inflation.

⇒ Malgré une hausse modique de la valeur du point, la hausse des prix pèse de plus en plus lourdement sur le pouvoir d'achat des salariés de la MSA Ile-de-France, qui, rappelons-le, sont souvent classés au plus bas de la classification des emplois (niveaux 2 ou 3).

⇒ Le manque d'effectifs et l'insuffisance des salaires génèrent des conditions de travail de plus en plus difficiles, ce qui impacte négativement le service rendu aux assurés.

⇒ En outre, des moyens seraient nécessaires pour face à l'explosion de la précarité et de la pauvreté que les agents, qui travaillent dans les services adhérents, constatent de plus en plus.

### 2. Retraites

⇒ Nous ne détaillerons pas la situation liée au coup de force du régime autocratique d'Emmanuel Macron pour réformer les retraites, alors que le COR (Comité d'Orientation des Retraites) démontre que les régimes de retraites sont globalement équilibrés et qu'il n'y a aucune urgence financière à les réformer.



→ Cette “réforme” promulguée en catimini frappe de plein fouet l’ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l’espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n’est pas reconnue et renforce les inégalités femmes-hommes.

→ De surcroît, comme la moitié des personnes de plus de 60 ans se trouve au chômage, elle aggraverait la précarité de ceux n’étant déjà plus en emploi avant leur retraite.

→ Elle n’a donc rien d’une nécessité économique, c’est le choix de l’injustice et de la régression sociale.

→ Ce texte vise avant tout à exonérer le patronat de certaines charges, comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui remplace la taxe professionnelle, ainsi qu’à donner un signe aux marchés financiers pour qu’ils continuent d’acheter de la dette française malgré l’accroissement de notre déficit commercial et la chute de crédibilité de notre pays dans le monde.

**▶ Renforcer notre système de retraites nécessiterait au contraire des mesures de progrès social et environnemental et de partage des richesses.**

→ Notre pays importe, en effet, une grande partie de ses fruits et légumes alors que de nombreux exploitants et salariés agricoles sont en difficulté et que le chômage et la précarité sont massifs.

→ Une politique de reconquête industrielle et agricole et de développement des services publics, devrait être une priorité du gouvernement qui préfère se vautrer dans la soumission aux marchés financiers.

→ Elle doit répondre à des normes sociales et environnementales responsables, développer l’emploi et la formation, améliorer les salaires, les conditions de travail et aller vers l’égalité professionnelle Femmes/Hommes.

→ Cette politique de développement va à l’encontre du modèle agro-industriel de développement défendu bec et ongles par la FNSEA qui cherche à l’imposer de force, certains dirigeants demandant même de sanctionner des organisations agricoles qui ne partagent pas leur avis...

**▶ la CGT appelle à l’union et à la convergence des luttes de l’ensemble du mouvement social pour contrer l’autoritarisme du régime Macron et promouvoir des solutions nouvelles.**

### **3. Plan national Santé 2022-2025**

→ Selon l’OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité.

⇒ Les politiques de la santé se déclinent autour de plusieurs axes, notamment santé publique, santé sécurité au travail et santé scolaire. La MSA est concernée par les 2 premiers points.

**⇒ Sur le premier point, la CCMSA a élaboré un nouveau plan national de Santé 2022-2025** qui a été décliné pour l'Ile-de-France : <https://lebimsa.msa.fr/sante/strategie-sante-msa-aider-les-populations-agricoles-et-rurales/>

Il comporte plusieurs enjeux ou objectifs qui pourraient parfois faire consensus si les moyens mis en œuvre permettent d'y répondre, ce qui n'est malheureusement pas le cas si on analyse la loi de financement de la sécurité sociale. Quelques observations :

**⇒ Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention, tout au long de la vie et dans tous les environnements, y compris professionnel**

⇒ La CGT partage cet objectif mais l'allongement de l'âge de la retraite irait notamment à l'encontre de cet enjeu MSA "Améliorer l'espérance de vie en bonne santé".

⇒ En effet, les débats sur l'âge de la retraite ont montré que les personnes aux revenus les plus faibles et aux conditions de vie ou de travail difficiles vivent en moyenne moins longtemps, et aussi moins longtemps en bonne santé, que les CSP+.

**⇒ Améliorer la prévention et prévenir et protéger les assurés des risques rencontrés dans l'environnement professionnel**

⇒ La campagne que la MSA a menée en 2022 et qui se poursuit en 2023 autour de l'alimentation répond à cet objectif de santé publique.

⇒ Mais la stratégie des grands groupes agroalimentaires et le gonflement des profits participe à l'augmentation des prix pour le consommateur, ce qui les empêche souvent de se nourrir correctement.

⇒ Les campagnes de solidarité auxquelles la MSA participe avec des associations comme Solaal ou le Secours Populaire sont indispensables, mais elles ne doivent pas conduire à ignorer la responsabilité des groupes dans la situation de précarité alimentaire dans laquelle se retrouvent de nombreuses personnes.

⇒ Il faut bien sûr améliorer la prévention santé de la population, par exemple au travers de campagnes de vaccination ou de dépistages de différentes pathologies comme le cancer, les maladies cardiovasculaires, la santé mentale (burn-out, mal-être, ...) etc.

⇒ La formation des professionnels de santé dans le domaine de la prévention doit sans doute également être améliorée.

**⇒ En matière de prévention, des partenariats voire des conventions sont et doivent être mis en œuvre avec d'autres acteurs du service public, comme par exemple les CPAM, les collectivités territoriales ou d'autres organismes agricoles comme Agricola.**

## ⇒ **Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires**

⇒ **Les dirigeants de la MSA ciblent les territoires ruraux, mais il ne faut pas oublier les zones urbaines** dans lesquelles vivent un grand nombre d'assurés agricoles, notamment en Ile-de-France.

⇒ En outre, l'insuffisance de l'offre de soins, la difficulté à trouver un médecin traitant, les déserts médicaux, les délais de prise de rendez-vous, les visites à domicile de moins en moins nombreuses, etc. pénalisent les assurés.

⇒ Des initiatives comme le Prado (programmes de retour à domicile suite à hospitalisation), doivent par exemple être développées, en relation avec les autres régimes.

## ⇒ **Quelques autres remarques :**

⇒ **Les Centres de Santé** sont créés souvent à l'initiative de municipalités ou de collectivités territoriales dans des zones urbaines, mais cette formule pourrait être mise en œuvre aussi en zones rurales au niveau de groupements de communes.

⇒ **Développer l'autonomie des populations âgées et en situation de handicap et soutenir les aidants.** Sur ces questions, des partenariats avec d'autres acteurs comme les conseils régionaux sont nécessaires, sachant que pour la CGT, le risque dépendance devrait relever de l'assurance maladie et donc de la MSA pour nos ressortissants.

⇒ **Lutte contre la fraude :** la CGT préconise un renforcement des contrôles à l'encontre des professionnels de santé indécents et à parfaire les sanctions et les modalités de recouvrement des indus.

## ▣ **Proposition CGT : intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base**

<https://www.cgt.fr/actualites/france/sante/legislation/vers-une-secu-plus-etendue>

<https://www.cgtcnam.fr/wp-content/uploads/2018/10/4-pages-s%C3%A9cu-int%C3%A9grale.pdf>

⇒ Pour le régime de base, le reste à charge pour les assurés varie d'environ 6 % à l'hôpital public à 96 % pour l'optique.

⇒ Les assurances, mutuelles ou organismes de prévoyance apportent certes un complément, mais de façon très inégalitaire et de surcroît, le principe du double remboursement (base plus complémentaire) occasionne des coûts de gestion qui, rapportés aux montants des prestations versées, sont environ 4 fois plus élevés pour les régimes complémentaires que pour les régimes de base.

⇒ Le régime local d'Alsace-Moselle regroupe base et complémentaire à hauteur de 90% du remboursement des soins : il pourrait préfigurer le 100% santé et l'intégration dans le régime de base des personnels affectés à la santé dans les régimes complémentaires donnerait aux MSA

et aux caisses du Régime Général des moyens, notamment humains, supplémentaires pour le service aux assurés.

#### **4. Santé Sécurité au Travail**

⇒ La MSA assure la gestion de la SST pour les salariés depuis 1973 et en 1991, la CGT avait demandé en Ile-de-France que la MSA aussi assure la prévention Accidents du Travail des non-salariés, ce qui a été réalisé quelques années plus tard sur tout le territoire.

##### **4.1 Prévention des risques professionnels**

⇒ nous souffrons particulièrement des **ordonnances Macron qui ont cassé les droits des comités d'entreprises et des délégués du personnel et ont relégués les CHSCT en un simple commission avec des prérogatives moindres.**

⇒ **La campagne de lutte contre le mal-être agricole doit être développée** mais ne doit pas se limiter aux non-salariés agricoles et l'insistance des administrateurs salariés a permis de l'étendre aux salariés de la production agricole. Mais cette campagne ignore toujours le tertiaire agricole.

⇒ Pour la CGT, il serait judicieux d'associer les élus MSA et CSE ou CCSCT dans les entreprises aux réseaux « Sentinelles », en leur donnant des moyens, et il convient également de réactiver les CPHSCT pour les petites entreprises.

⇒ En outre, nous assistons aujourd'hui à une dégradation des conditions de travail dans toutes les branches, et notamment dans le tertiaire agricole, ce qui génère un accroissement de l'absentéisme.

⇒ **Pour la CGT, l'absentéisme** doit être considéré comme un **risque professionnel** qui implique la responsabilité de l'employeur qui doit assurer la santé des salariés. L'absentéisme doit être traité en ciblant d'abord les causes qui sont souvent issues du travail et des mauvaises conditions de travail.

##### **● Salariés de la production agricole**

⇒ Au niveau national en agriculture, les maladies professionnelles augmentent, le nombre d'accidents du travail graves en agriculture est deux fois plus élevé que dans les autres secteurs d'activités.

⇒ Les salariés agricoles sont confrontés aux risques animal, machine, chimique, TMS (Troubles musculosquelettiques), chutes de hauteur, etc. notamment dans les domaines équestres ou du paysage pour ce qui concerne l'Ile-de-France.

⇒ **L'emploi saisonnier ou en CDD est important en agriculture et ces travailleurs paient un lourd tribut en termes d'accidents du travail.**

⇒ Cette population peine à faire valoir ses droits à la santé et à constituer des dossiers réparateurs et il serait judicieux que la MSA améliore l'assistance qu'elle peut apporter dans ces situations

⇒ Le modèle “Lean management” s’impose de plus en plus dans les coopératives agricoles et le tertiaire agricole avec des conséquences dévastatrices : conditions de travail dégradées, santé altérée, perte de sens du travail, fragilisation, TMS, RPS, etc.

⇒ La CGT milite pour de nouveaux droits et pour favoriser l’accès des travailleurs agricoles au droit à la santé et à la réparation, ce qui suppose notamment des moyens supplémentaires, notamment humains, pour les services SST de la MSA.

⇒ La FNAF CGT a organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2022 un colloque à l’Assemblée Nationale : “*Les ouvrières et ouvriers agricoles, les invisibles des temps modernes*” consacré aux conditions de vie et de travail des ouvriers agricoles.

Newsletter CGT : [Défendre les ouvriers agricoles, ces invisibles des temps modernes | CGT](#)

Vidéo Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=kyKEKRH2Imw>

Débats : [https://docs.google.com/document/d/1VX\\_v4vhjEi3CGHFhG\\_EoLUlyfd1xH2-jEYhZYNIP20/edit?usp=share\\_link](https://docs.google.com/document/d/1VX_v4vhjEi3CGHFhG_EoLUlyfd1xH2-jEYhZYNIP20/edit?usp=share_link)

⇒ Les nombreux échanges au cours de ce colloque donnent des pistes pour valoriser ces métiers, intéressants et utiles mais très mal reconnus ou considérés.

- **Salariés du “tertiaire” agricole**

⇒ Près de la moitié des salariés agricoles en Ile-de-France relèvent du tertiaire.

⇒ Les administrateurs CGT et les autres administrateurs salariés de la MSA ont donc insisté pour que les Risques Psychosociaux dans le secteur tertiaire, soit également pris en compte.

⇒ Dans ce cadre, des actions concernant l’usage du numérique, la fracture numérique, le travail à l’heure du numérique, notamment via le télétravail, sont actuellement dans les cartons de la MSA Ile-de-France suite aux préoccupations exprimées par les élus salariés.

## **4.2 Médecine du travail**

⇒ La **pénurie de médecins, le transfert de missions vers des personnels infirmiers** pèsent sur la santé au travail. Il faut recruter des médecins du travail indépendants des employeurs en nombre suffisant.

## **4.3 Réinsertion professionnelle**

⇒ La réinsertion professionnelle des personnes victimes d’accidents du travail ou de la vie fait aussi partie des objectifs SST. Des initiatives sont menées en partenariat avec Agrica : “Retour à la Vie Active”.

## 5. Droits des assuré.e.s, famille, action sociale...

⇒ Des retards dans le développement de l'informatique du domaine Famille est préjudiciable aux assurés.

⇒ En outre, de nombreux assurés ne demandent pas des prestations auxquelles ils auraient droit, notamment dans le domaine Famille.

⇒ Il convient de lutter contre ce non-recours aux droits et les rendez-vous prestations organisés par la MSA, comme d'ailleurs les "Instants santé", doivent être développés.

⇒ Des outils, comme le datamining, pourraient également être utilisés pour mieux cibler les personnes qui pourraient être dans cette situation et/ou les personnes qui risqueraient de sombrer dans la précarité ou le mal-être et ainsi faciliter le travail des services de proximité et des personnels sociaux de la MSA.

## 6. Conclusion : reconquérir notre sécu

▶ Il faut enrayer la faillite de notre protection sociale organisée par le régime Macron et ses prédécesseurs et revenir à des fondamentaux de la sécurité sociale.  
<https://orgasociaux.cgt.fr/enjeux/100-secu/>

▶ La CGT met en débat un projet de Sécurité sociale intégrale avec l'objectif d'un 100% Sécu, avec un seul collecteur et payeur : le Service public de sécurité sociale, dont fait partie la MSA et nous insistons sur trois aspects :

### ● La démocratie

⇒ Dans toutes les caisses de sécurité sociale, il faut organiser des élections par l'ensemble des assurés.

⇒ Les administrateurs/trices élu.es (au moins 75% des sièges revenant aux représentants des salariés) devront disposer de véritables pouvoirs (budgets, taux de cotisations, montant des prestations etc.).

⇒ Les élus de proximité, avec leur connaissance du terrain et leur expertise doivent aussi être acteurs pour aller vers les catégories parfois difficiles à rencontrer et les accompagner.

### ● La Sécurité sociale doit être financée par les cotisations sociales, pas par les impôts

[https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/fiscalite/les-cotisations-sociales-doivent-financer-la-securite-sociale-pas-les-impots#:~:text=Alors%20que%20la%20CSG%20\(contribution,est%20financ%C3%A9%20par%20l'imp%C3%B4t%20!](https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/fiscalite/les-cotisations-sociales-doivent-financer-la-securite-sociale-pas-les-impots#:~:text=Alors%20que%20la%20CSG%20(contribution,est%20financ%C3%A9%20par%20l'imp%C3%B4t%20!)

⇒ Pour la CGT, il faut revenir aux principes de la Sécurité sociale lors de sa création en 1945 : un outil répondant à des objectifs de protection universelle, financé par le travail et non pas par l'impôt.

⇒ En fiscalisant le financement de la sécurité sociale, les gouvernements successifs entretiennent la confusion entre impôt et cotisation sociale et détruisent la Sécurité sociale de l'intérieur.

- D'un côté, l'impôt est un versement obligatoire sans contrepartie qui sert à alimenter le budget de l'Etat et des collectivités locales pour financer les dépenses de services publics, redistribuer les richesses et orienter la politique économique, industrielle, environnementale, etc. **L'impôt ne donne accès à aucun droit.**
- De l'autre, la cotisation sociale est un versement obligatoire avec contrepartie : la protection sociale des travailleurs.euses et de leurs ayants droit, y compris les privés d'emploi. C'est une part du salaire qui est socialisée pour la prise en charge des risques sociaux. **Elle donne accès à des droits** : assurance maladie, invalidité, accidents du travail, chômage, famille, retraite, ...

⇒ Depuis 2020, plus de 50% de la Sécu est financé par l'impôt, c'est à dire surtout par la CSG (contribution sociale généralisée) ou la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale) qui sont des impôts prélevés sur les revenus, ce qui change la nature même de la protection sociale et remet en cause des principes de solidarité défendus par la Sécurité sociale depuis sa création, en 1945.

- **La fable dite des “charges sociales” n'existe pas !**

⇒ Il s'agit en réalité de **cotisations sociales permettant un partage de la valeur ajoutée produite par le travail pour financer des prestations** retraite, santé, famille, chômage, etc.

⇒ La **part des salaires dans la valeur ajoutée n'a jamais été aussi faible depuis quarante ans** et en toute logique, **il faudrait réduire les dividendes grassement versés aux actionnaires et augmenter la part dite patronale des cotisations sociales**, afin de reconquérir un meilleur partage de la valeur produite, **sans que cela soit au détriment du salaire direct des travailleurs.euses.**

L'an dernier, nous avons cité **Maïakovski** qui disait que : **“L'avenir ne viendra pas tout seul, si nous ne prenons pas des mesures”**. Aujourd'hui, en plagiant **Richelieu**, nous dirons qu'il faut nous battre pour : **“rendre possible ce qui est nécessaire”**.

Nous vous remercions de votre attention. »

**M le Président** remercie **M. Daniel GUILLEMOT** et donne la parole à **M. Alexandre PAIN**, administrateur, pour l'**UNEP**, en précisant que le Conseil d'Administration de la MSA IDF comprend 3 représentants de l'**UNEP**.

**M. Alexandre PAIN** déclare :

« Bonjour,  
M. Le Président, M. Le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs et délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Pour cette deuxième année, merci de me laisser la parole même si mon engagement n'est plus à démontrer, au nom de l'**UNEP** Ile-de-France, afin confirmer nos avancées communes.

## **Pour rappel :**

L'UNEP, Union Nationale des Entreprises du Paysage, c'est la seule association reconnue qui fédère et représente plus de 32 000 entreprises du secteur, avec 132 000 salariés 7,7 Milliard de chiffre d'affaires dont ½ milliard de charges patronales.

62% des entreprises sont des TPE de moins de 10 salariés

Le rôle de l'UNEP est de servir les intérêts de la profession.  
de valoriser nos métiers et nos hommes  
et de promouvoir les bienfaits des espaces verts.

En Ile-de-France, elle représente 2 500 entreprises, 15 000 salariés pour 970millions d'Euros de chiffre d'affaires.

## Le baromètre économique de la filière :

Il est réalisé chaque semestre par l'UNEP avec le soutien du groupe AGRICA et de VAL'HOR.

### **Au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 :**

#### **Nous constatons une baisse de l'activité, mais :**

- Les entreprises continuent de créer de l'emploi
- Environ 50% des entreprises cherchent à embaucher

Cependant, nous avons peu de vision et des incertitudes économiques planent.

Dans notre monde toujours changeant, l'UNEP mène un travail profond pour anticiper, s'adapter et accompagner ses adhérents dans cette évolution.

Comme je viens de le souligner précédemment, nos entreprises sont pour les ¾ de très petites entreprises et dont les entrepreneurs sont isolés et gérant souvent seuls leurs problématiques.

L'UNEP est présente à leur côté et est un vrai réseau d'entraide.

## **LA MSA ET L'UNEP**

**La MSA** nous accompagne dans des missions, souvent méconnues par ses ressortissants, mais que je souhaite personnellement mettre en avant, comme les accompagnements psychologiques de ses salariés et des entrepreneurs suite à un accident.

**La MSA** est aussi présente sur les sujets de prévention ; nous les avons fait intervenir à notre journée technique à Saint Germain le 16 mai, sur les aides actives au travail où des préventeurs, ont encadré nos ateliers techniques.

Il y a aussi **TerreMaVie**, le forum de la présentation des métiers du monde agricole en collaboration avec le Crédit Agricole ; 6 lieux et dates se sont déroulés :

Sannois, Saint Germain en Laye, le Crédit Agricole de Brie-Picardie, Etampes, Saint Denis et l'Ecole du Breuil qui se sont déroulés de janvier à mai.

Malgré le temps demandé, tout le monde a continué à s'investir pour cette deuxième édition, même si le concept reste à améliorer pour une meilleure visibilité et efficacité.

Et surtout à venir : Salon Vert, qui se tiendra les 18 et 19 septembre à Saint-Chéron.

Salon Vert c'est le salon professionnel du monde paysage sur lequel nous travaillons en collaboration pour faire de cette rencontre une réussite, où nous espérons vous y voir nombreux.

## **Pour terminer**

Malgré ses qualités et ses défauts, la MSA est notre régime par obligation mais aussi notre régime de cœur ; nous continuerons à travailler main dans la main pour poursuivre nos de belles avancées communes.

**Merci. »**



**M. le Président** remercie **M. PAIN** et en profite pour saluer la Présidente de l'UNEP Ile-de-France, Madame Elodie PAIN présente à cette Assemblée Générale.

il donne ensuite la parole à **M. Damien GREFFIN**, Président de la **FRSEA Ile-de-France** et vice-Président de la FNSEA :

« Monsieur le Président, Cher Olivier,  
Mesdames, Messieurs les administrateurs de la MSA Ile-de-France,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Bon nombre de personnes le savent, aux titres de vos organisations professionnelles agricoles je suis particulièrement attaché à notre caisse de MSA Francilienne et à ses missions qui sont les siennes.

Je choisis de débiter mon propos par ce point qui me semble assez primordial pour illustrer les enjeux qui sont les nôtres, et notamment les enjeux de société auxquels l'agriculture doit faire face depuis quelques mois.

Je voudrais commencer en vous disant deux mots de la situation agricole. D'un point de vue climatique, pour commencer, les agriculteurs essuient les affres de la météo avec des conditions climatiques particulières, complexes qui ont rendu difficiles les travaux de semis et l'entretien des cultures depuis plusieurs mois ; nous avons également traversé des périodes d'orages localisés et violents notamment dans le Val-d'Oise et au Nord de l'Ile-de-France qui ont par endroit eu des conséquences importantes sur les cultures. Ces épisodes climatiques sont survenus après des mois de mobilisations syndicales qui sont l'illustration du mépris dont sont victimes l'agriculture dans sa globalité depuis probablement trop longtemps. C'est effectivement la double peine, les frasques du climat et ce contexte de crise agricole marquée dans notre pays.

Je ne vais pas revenir cet après-midi dans le détail sur les mesures qui sont portées par l'ensemble des syndicats agricoles qui font encore, à l'heure où je vous parle, l'objet d'un bras de fer avec le gouvernement, même si nous avons quelques mesures qui avancent. Nous avons des mesures d'immédiateté, nous avons eu des mesures sur le plus long terme. Nous avons eu ce débat parlementaire qui a débuté à l'Assemblée et qui part maintenant au Sénat, sur un projet de loi qui est tout sauf un projet de loi d'orientation agricole ; mais en tout cas on a dans ce texte un certain nombre de dispositions qui peuvent, peut-être, faire avancer la cause agricole si cela va au bout.

En tout cas, ce bras de fer est encore bien présent avec le gouvernement, et je tenais à redire à quel point cette période que l'on vit, que l'on a vécue, est historique. Vous vous rappelez, à l'origine c'est une colère silencieuse à l'automne sous un slogan très simple « On marche sur la tête » que c'est exprimé un certain nombre d'incohérences, peut-être la perte de sens de dignité dans un métier. En tout cas les agriculteurs, plus qu'un problème de revenus, exprimaient une perte de sens : qu'est-ce que je fais aujourd'hui dans le cadre de mon métier, quel sens je donne à ce métier ?

Donc le monde agricole s'est soulevé face à tant d'incompréhensions et de confiance perdue dans l'avenir.

Donc il a fallu 50.000 agriculteurs par jour pendant 15 jours de mobilisation pour instaurer ce rapport de force. Relayé médiatiquement jour et nuit, ce mouvement a été soutenu par 9 français sur 10 et c'est probablement cette popularité qui nous a fait le plus de bien. Ça été certainement notre plus grande force alors que depuis plusieurs années, l'agriculture était la cible de bien des maux. Une reconnaissance qui a donné au monde agricole de l'espoir mais surtout qui, je l'espère, va faire taire pour un temps nos détracteurs, finalement bien minoritaires quand 9 français sur 10 se sont exprimés de la sorte.

Il a fallu cela pour permettre une prise de conscience de nos responsables politiques ; je pense que l'analyse politique a été assez longue à venir et il s'est produit un phénomène bien plus positif avec le soutien de la population.

Pas un jour ne s'est passé durant ces mois de mobilisation sans qu'un citoyen n'ait témoigné son soutien et son attachement au monde agricole.

En tant que responsable agricole, c'est assez bouleversant de vivre cela ; en tant que responsable syndical, mais aussi en tant qu'homme, ça donne encore plus de sens finalement à notre engagement, à la nécessité de maintenir une agriculture et de maintenir des agriculteurs en France et en particulier en Ile-de-France.

Dans un contexte géopolitique particulièrement tendu, instable, dans un moment où la société française exprime de fortes attentes et exigences envers l'agriculture, face aux événements climatiques, c'est un travail collectif que nous devons mener pour assurer notre souveraineté alimentaire.

La solidarité professionnelle est de mise dans ce moment charnière. Rien n'est possible sans une forme de solidarité et d'organisation. Pour ce faire, nous devons nous appuyer sur des organisations professionnelles solides pour répondre à cet enjeu.

Je le rappelle très régulièrement, l'engagement collectif est nécessaire et plus que jamais, et ce n'est pas dans cette maison que le mot ne va pas retentir, le mutualisme a de l'avenir. Il nous faut le porter, le porter ensemble, porter la voix du monde rural ; il nous faut protéger ce monde rural, l'accompagner et le pérenniser.

A la veille des élections MSA, je réaffirme que le rôle du délégué MSA, et ça été dit tout à l'heure par Corinne HEUSELE, il est utile, il est nécessaire, il est primordial.

On le sait, et le Président HUE le rappelait également en ces termes sur le terrain, la MSA tient bien son rôle de percepteur ; c'est ce qu'on entend très régulièrement mais à la FRSEA, dans le syndicalisme, on s'évertue à rappeler que la MSA ce n'est pas que cela, c'est une pluralité de missions qui ont été rappelées par différents intervenants, de services comme le réseau des sentinelles, auquel on ne contribue peut-être pas suffisamment, mais j'étais heureux de voir que l'une de nos collaboratrices s'était exprimé tout à l'heure. Mais c'est aussi le guichet unique. Je pense que quand on est habitué à un fonctionnement, on ne sait plus ce que c'est que le guichet unique et on s'évertue aussi à le rappeler, que c'est quand même une chance quand on est un agriculteur que de n'avoir qu'un seul interlocuteur à travers ce guichet unique.

Et puis ce sont un certain nombre de missions, d'actions que nous menons ensemble autour de partenariats comme TerreMaVie, cela a été rappelé tout à l'heure.

Je voudrais également dire que nous travaillons aussi à maintenir un maillage territorial coconstruit, notamment pour détecter les situations difficiles et accompagner des agriculteurs en difficultés mais aussi animer un réseau et anticiper ces situations délicates. Il est vrai que ce travail que nous menons avec la MSA est quand même primordial pour bien des situations d'agriculteurs.

Nos fédérations départementales et régionales du syndicalisme JA/FNSEA s'attachent à ce rôle à vos côtés et portent aussi à vos côtés une de nos valeurs communes qui est la solidarité.

Malgré tout, il est de plus en plus difficile d'identifier et de former des responsables professionnels pour renouveler l'engagement au sein d'un Conseil d'Administration de la MSA au sein du syndicalisme, au sein de toutes ces instances. Former et accompagner le professionnel agricole dans sa mission doit être au final l'affaire de tous, de toutes les structures professionnelles agricoles, je le redis, il en va de notre agriculture et de nos territoires.

Nous serons une nouvelle fois mobilisés lors des élections MSA proches, mais il nous faut porter un regard critique sur notre capacité à mobiliser de nouveaux responsables, à agir en ce sens au quotidien.

Nous sommes prêts à relever ce défi aux côtés de la MSA Ile-de-France, toutefois il convient de conserver à l'esprit que la réussite de nos actions passera par la connaissance du terrain à proximité. La capacité de nos agents et collaborateurs à rester au plus proche des paysans. Le sens du terrain et le bon sens paysan doivent rester au cœur de notre projet commun.

Peut-être quelques remerciements. Depuis de longue date, nous maintenons des relations étroites de qualité avec la MSA Ile-de-France. J'en profite pour remercier votre Directeur Général Laurent PILETTE et saluer les excellentes relations de travail que nous avons avec vous.

Peut-être aussi deux mots pour toi Olivier. Permetts-moi de prendre quelques instants pour saluer ton parcours à la MSA Ile-de-France ; tu l'as rappelé tout à l'heure, il s'agit de ta dernière assemblée générale, j'ai moi-même vécu cela il y a quelques semaines et je saisis l'émotion que cela peut amener.

Les mots et le temps me manqueraient pour revenir sur ton engagement mais il me semble devant tous ici rassemblés nécessaire de dire à quel point l'agriculture francilienne a eu de la chance de t'avoir, d'avoir comme défenseur un agriculteur aussi engagé que toi.

La MSA aura bénéficié de ton engagement de ta capacité d'analyse, de ta capacité d'écoute. Alors bien qu'engagé dans les organisations professionnelles agricoles un peu tard, même très tard on peut le dire, mais on t'a rattrapé au vol, tu as su développer des qualités de négociation, de négociateur, des qualités de dialogue dont nous avons tous bénéficié.

Ton pragmatisme et ta hauteur de vue ont permis la mise en œuvre du projet de la caisse et ont redonné des couleurs à notre caisse régionale.

Un grand merci à toi pour ces années au service du collectif et je propose que nous t'applaudissions.

Enfin, pour terminer, je remercie l'ensemble des services de la MSA toujours disposés à accompagner les agriculteurs et les salariés agricoles franciliens au quotidien.

Nous savons les difficultés qui sont les vôtres et malgré les contraintes techniques et traditionnelles difficultés administratives de notre pays, tout est mis en œuvre pour ne pas laisser un agriculteur sur le bord du chemin, merci à vous.

Avant les élections MSA, auront lieu les élections aux Chambres d'Agriculture. En Ile-de-France, il nous revient de maintenir et de développer le lien historique qui perdure entre le monde agricole et la caisse de MSA francilienne ; je compte sur vous aussi dans le cadre de ces élections aux Chambres d'Agriculture.

Merci de votre attention. »

**M. le Président remercie M. Damien GREFFIN.**

**M. le Président** propose d'ouvrir les échanges avec la salle pour les questions posées par les délégués.

**Mme Christine DUFLOT**, ancienne conjointe d'exploitant agricole retraité indique qu'elle pouvait avant se rendre à l'agence MSA de Meaux à l'accueil pour des questions simples et que si elle avait des questions plus poussées (sur la retraite par exemple) elle attendait un peu et pouvait rencontrer un conseiller. Elle explique que ce n'est plus le cas et qu'en contactant par téléphone l'agence de Meaux, elle n'a pas de réponse. Elle déclare avoir l'impression de ne plus avoir d'interlocuteur.

**M. PILETTE** lui répond que la MSA Ile-de-France fera tout pour conforter l'implantation actuelle y compris à Meaux et rappelle que contrairement au Régime Général, la MSA Ile-de-France n'a pas limité l'accueil aux seuls rendez-vous et qu'il y a toujours possibilité de se rendre dans une agence aux jours d'ouverture ou de prendre rendez-vous, cette dernière solution étant cependant privilégiée. Il rappelle que cette politique d'accueil est maintenue sur le territoire et que pour le téléphone, la MSA Ile-de-France dispose d'une plateforme pour la région et attire l'attention sur le fait qu'il n'y a pas de plateforme à l'agence de Meaux, mais qu'il est toujours possible d'avoir un interlocuteur en la personne du responsable départemental ou d'un conseiller en protection sociale.

**M. PILETTE** ajoute que parmi les questions écrites qu'il a reçues, il y en a une sur l'implantation territoriale et confirme que la MSA Ile-de-France entend préserver tous ses sites mais pas à n'importe « quel prix ». Il indique qu'au Mée-sur-Seine, par exemple, il sait qu'on doit rationaliser encore les mètres carrés disponibles ou accueillir de nouveaux partenaires comme cela a été fait sur d'autres sites. Il explique qu'en 2026 à Cergy, les équipes de la MSA seront hébergées dans le nouveau bâtiment de la CNAV. Il tient aussi à souligner la gestion immobilière effectuée depuis 10 ans qui a conduit notamment à la construction d'un nouveau siège social, plus petit et plus performant. Cette politique volontariste, soutenue par le Conseil, a conduit à vendre de nombreux sites ou à accueillir de nouveaux partenaires afin de réduire les coûts de fonctionnement de la caisse.

**Mme Vanessa POIRET**, Val-d'Oise Est, demande s'il sera possible d'avoir les vidéos présentées afin d'expliquer le rôle de délégué à de futurs délégués sur notre territoire en vue des élections 2025.

Elle demande aussi s'il sera possible d'avoir les vidéos sur les Sentinelles afin de les présenter à des professionnels qui ne sont pas directement des professionnels des OPA ou de sociétés adhérentes mais qui travaillent tout de même avec les agriculteurs, afin de les sensibiliser sur le réseau Sentinelles et de leur expliquer pourquoi le réseau est important et en quoi la MSA est un maillon essentiel dans la prévention du mal-être en agriculture : accompagner des agriculteurs en difficultés avant qu'ils ne deviennent des agriculteurs qui ne le seront plus et pour les accompagner au moment où ils doivent s'arrêter pour qu'ils ne soient pas seuls.

**M. PILETTE** répond par l'affirmative à ces deux questions et rappelle que pour être sentinelle, on n'a pas besoin d'être adhérent à la MSA, il suffit d'être en contact avec le milieu agricole et d'avoir envie de participer à ce réseau.

**M. Jean-Claude MEZIANE**, de Paris Petite Couronne (Noisy-le-Grand et Villiers sur Marne), explique qu'il est un ancien paysagiste et qu'il agit beaucoup auprès des paysagistes de son secteur et des collégiens, et qu'il a constaté que la plateforme téléphonique s'était améliorée mais que la difficulté actuelle portait sur le délai de versement des indemnités journalières et demande qu'une action soit menée pour rétablir ce service.

**M. PILETTE** répond que ce sujet est bien identifié et que des actions sont en cours pour améliorer le service au quotidien.

**M. LINSTRUMEL**, ancien administrateur, souhaite s'associer au propos de **M. GREFFIN** pour saluer les qualités de manager de **M. PILETTE** et l'en remercie.

**M. PILETTE** l'en remercie.

**M. Olivier POIRET** exploitant agricole du Val d'Oise souhaite poser une question sur une projection ; très attaché au monde agricole et passionné par l'agriculture, il s'interroge sur les conséquences pour la MSA Ile-de-France de la baisse du nombre d'agriculteurs dans les 10 ans. Il affirme être attaché à ce qu'a pu bâtir le monde agricole et au mutualisme et est inquiet pour l'avenir. Il demande quelle est l'analyse de **M. PILETTE** et quels seront les leviers pour préserver notre MSA.

**M. PILETTE** lui répond que l'on peut espérer notamment que la loi d'orientation agricole qui s'engage à maintenir et développer le nombre d'exploitants agricoles portera ses fruits, et qu'il est important de rappeler que le régime MSA n'a d'existence que s'il repose sur un régime de non-salariés et de salariés agricoles. Il indique qu'actuellement, nous avons deux populations, non-salariée et salariée agricole, quasi équivalentes en nombre, même si la population des salariés augmente plus fortement que la population des non-salariés, et qu'il y aura un vrai enjeu pour la future COG. Il rappelle à cet effet les mots du ministre de l'Agriculture qui indiquait que : si on veut garder la MSA, il faut lui donner les moyens. Il rappelle aussi que le monde de la sécurité sociale reste très pluriel avec un grand nombre d'organismes (40 pour l'assurance maladie, 42 pour la retraite) et qu'avant de supprimer la MSA, la question peut se poser pour d'autres régimes beaucoup plus petits. Il considère que le monde agricole doit rester fort et que pour le rester, la MSA doit aussi être confortée.

**M. le Président** rappelle les termes de son discours dans lequel il mentionnait que la MSA doit aussi se développer avec d'autres filières et continuer à gérer d'autres activités (cf. RATP, SASPA, ...) sans oublier sa responsabilité au niveau du développement rural.

**M. PILETTE** termine en indiquant que vu l'horaire, il répondra ultérieurement aux questions écrites posées par les délégués.

**M. Le Président** remercie **M. PILETTE** et propose de passer à l'adoption des résolutions.

## **IX. ADOPTION DES RESOLUTIONS**

---

**M. le Président** invite **M. GRESILLE, 1<sup>er</sup> vice-Président**, à présenter le projet de la première résolution.

**M. GRESILLE** en donne lecture :

En vertu de l'article D 723-230 du code rural modifié par le décret n°2013-1223 du 23 décembre 2013, il est proposé à l'Assemblée générale de :

- Mettre la réserve de santé au travail à son niveau maximum (équivalent à 6 mois de fonctionnement) soit **1 383 877,54€ pour l'année 2023**.

**Le Président constate que la résolution est adoptée à l'unanimité des votants.**

**M. GRESILLE** donne lecture de la seconde résolution :

### **« Approbation de la gestion du Conseil d'administration**

Vu les articles L.723-25, R.723-106 du Code rural,  
Vu le rapport général du Conseil d'administration,

L'assemblée générale de la Caisse de MSA Ile-de-France :

- **Approuve la gestion du Conseil d'Administration,**
- **Approuve, en conséquence, le rapport général présenté par le Conseil d'Administration. »**

**Le Président constate que la résolution est adoptée à l'unanimité des votants.**

Il remercie l'assemblée pour ce vote.

## X. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT HUE

---



**M. le Président** clôt cette assemblée générale à 17 heures ; il remercie chaleureusement les délégués, les membres du Conseil d'Administration et des Présidents d'Echelons, ainsi que toutes les personnes ayant répondu présent.

Puis, il propose d'ouvrir la thématique de l'assemblée générale qui s'intitule « **Ensemble à l'unisson** » présentée par **M. Michel PODOLAK**, chef d'orchestre.

Le Secrétaire de séance

L. PILETTE

Le Président

O. HUE